G B de Boucherville

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLII. **EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, JEUDI MATIN, 27 JANVIER 1870.** **No. 116.**

A VENDRE OU A LOUER



UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ, RUE SHERBROOKE, No. 239, Est, de 90 x 308 (une rue projettée passera derrière), avec une Maison en Brique à 2 étages, de 40 x 40, Cuisine à coté, Ecuries, Hangards, et autres bâtiments. La Maison est finie au goût moderne, ayant Appareils de Chauffage, Bains et Water Closets,—avec un Parc sur le devant, rempli de beaux arbres. Possession au 1er Mai prochain.

UN TERRAIN, coin des Rues Cadieux et Courville, de 74 x 116 avec beaux arbres dessus.

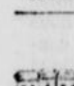
UNE MAISON EN PIERRE DE TAILLE, Rue St. Gabriel, 48 x 76, adopté pour Hôtel ou Bureaux publics. Titres incontestables.

Le soussigné a aussi plusieurs autres propriétés de valeur à disposer aux meilleures conditions.

G. N. GAUTHIER,
Agent Collecteur,
192, Rue Notre-Dame.

5 Janvier.—98 qm k

LOT A BATIR A VENDRE.



LE SPLENDIDE LOT A BATIR, coin des Rues St. Denis et Emery, 40 sur 70 pieds.

C'est un des Lots des plus avantageux de la Rue. Titres parfaits.

H. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles et de Placements
32, Rue St. Jacques.

22 Janvier.—112 us k

A LOUER

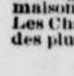


LE MAGASIN occupé par le soussigné 451, Rue des Commissaires vis-à-vis le Marché Ste. Anne.

S'adresser à
M. HANNAN & Co.

Montréal, 12 Janvier 1870. 104

A VENDRE.



CES DEUX MAGNIFIQUES MAISONS en Pierre de Taille, situées sur la rue St. Antoine, portant les Nos. 396 et 398 faisant partie de la Terrace, qui ont vue sur les superbes résidences du Juge J. C. Coursol et Henry Judah, Ecr., avec écuries et hangards sur une ruelle en arrière. Ces deux maisons ont toutes les améliorations modernes. Les Chars Urbains passent à la porte. Conditions des plus faciles. S'adresser à

M. LAURENT,
Architecte,
No. 13, rue de l'Hôpital,

29 Décembre.—91 um p [*India Chambers.*]

A VENDRE

DEUX MAGNIFIQUES TERRAINS ur la Rue St. Denis, près l'Eglise St. Jacques, contenant chacun 25 pieds de front sur 125 pieds de profondeur avec ruelle en commun derrière.

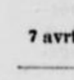
Terrain commué. Conditions faciles.

S'adresser à

H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 89, Rue St. François-Xavier.

7 avril. 176—j k

A LOUER



La propriété sur la rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 339, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à
WELCH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite rue St. Jacques.

avril—176 B

A VENDRE

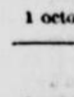


Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE., Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.
63, Rue St. François-Xavier.

1 octobre—213

A VENDRE



PLUSIEURS BONNES TERRES sur le Fleuve St. Laurent, Paroisse de la Longue-Pointe, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont commuées.

TROIS MAGNIFIQUES LOTS de 6, 5 et 4 arpents, sur le Fleuve St. Laurent, Longue-Pointe, à un mille de la ville.

UNE BELLE TERRE, aux Rapides de Chambly, avec une MAISON en brique à deux étages de première classe, Grange, Etable, &c.

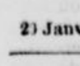
UNE SUPERBE TERRE à St. Hubert, de 250 arpents.

TROIS AUTRES BELLES TERRES à St. Laurent, trois milles de la ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

HENRY J. MEYER, Notaire.
North British Chambers, rue de l'Hôpital,
275—r Montréal.

Aux Capitalistes et Constructeurs.



A VENDRE CETTE SPLENDIDE BATISSE, Lot No. 539, Rue St. Laurent, se prolongeant jusqu'à la Rue St. Dominique, ayant un front sur les deux Rues de 142 pieds sur une profondeur de 72 pieds. C'est l'un des plus beaux lots de la ville pour l'érection de maisons d'une moyenne grandeur et il mérite l'attention de tous ceux qui désirent placer leurs fonds dans des constructions.

On peut voir maintenant à mon bureau un plan de quinze maisons qui peuvent être très avantageusement érigées sur ce site. Conditions libérales. Titres parfaits.

H. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles et de Placements,
32, Rue St. Jacques.

20 Janvier.—110 us k

A VENDRE

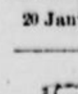
LA RÉSIDENCE actuelle de LOUIS LAVOIE, ST. MARTIN, Ile Jésus, avec plusieurs belles terres, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons.

Conditions libérales et très avantageuses.

S'adresser à
LS. BELANGER.
A Montréal à S. PREVOST ou à J. K. ADAMS.
8 Juin 1869. 227—c j

A LOUER

DANS LA SALLE ST. PATRICE



TROIS ou QUATRE BEAUX MAGASINS et BUREAUX, chauffés à la vapeur.

S'adresser à
C. H. TUGGEY,
61, Grande Rue St. Jacques.

20 Janvier. 110—s c



Compagnie du Chemin de Fer de Montréal & Champlain.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des PROPRIÉTAIRES du CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL & CHAMPLAIN, aura lieu aux BUREAUX de la COMPAGNIE, Pointe St. Charles, Montréal, MERCREDI le 9 FÉVRIER prochain, à DEUX heures P.M.

JAMES FERRIER,
Président.

JOSEPH HICKSON,
Secrétaire.

Montréal, 25 Janvier 1870. 114—1

P. S.—On a intention de proposer l'ajournement de l'assemblée à un jour convenu.

REQUISITION.

SÉVÈRE RIVARD, Ecr., Avocat, Montréal,

Nous soussignés, Electeurs du Quartier St. Jacques, vous prions de vous laisser porter candidat aux prochaines Elections Municipales pour représenter ce Quartier au Conseil-de-Ville.

Nous ferons tout en notre pouvoir pour assurer le succès de votre élection, dans le cas où vous voudrez bien accepter notre réquisition.

C Melançon	Charles Lamoureux
H Béliveau	Augustin Vandelac
Joseph Leblanc	J B Hogue
Touss Papineau	Hercule Bourassa
J B Larue	Louis Carle
Léon Derome	Jos Lorange
George Fullum	Etienne St Germain
Joseph Richard	Pierre Charest
Joseph Corbeil	J T Hazen
Alexis St Charles	R Corneiller
Eugène St Charles	R Malborne
Joseph Versailles	O Druen
Olivier Landerman	P Deschatelet
Joseph Jeannotte	U Robillard
David David	J Johnston
Louis Monastès	Pierre Duclos
Gilbert Hétu	Edouard Dubois
Decali Bazinet	François Dubois
Louis Pépin	Edouard Benoit
T Préfontaine	Jérémie Perreault
O Berthelet	Napoléon Beaudry
A Larocque	Omer Allard
John Pratt	A Bissonnette
Joseph Doutre	M Bertrand
C S Cherrier	W Reinhardt
E Robillard M D	Jos Léveillé
P E Picault M D	Dr A Dagenais
Naz Villeneuve	J Simard N P
J H Jobin N P	J B Rolland
J M Loranger	L B Voligny
L O Loranger	Pierre Contant
F X A Trudel	Amable Prévost
F X Archambault	C Fournier
Gustave A Drolet	L V Blanchard
H F Rainville	J Christin
P Joly	T Cyphiot
S Gélinas	M Laurent
Isidore Leclaire	Geo Cruikshank
Jacques Grenier	J G Tranchemontagne
A A Trottier	L Bédard N P
F X Lanthier	L G G Béliveau
Alfred Dumouchel	J F Sincennes
Alfred Elie	F Rieutord
M Hannan Jr	Louis Laurin
Joseph St Charles	P E Mount M D
J C Franceur	Henry N Lacroix
C O Giroux	J B Ratelle
J M Dufresne	François Soucisse
J A Gravel	Rémi Courcelles
R J Devins	Joseph Souillière
E E Beaudry	Joseph Brunet
J Royal	De P P de Grand Pré
L A Jetté	C de Grand Prè
L Bétournay	Médard Beaudoin
N H Bourgoin	M Cheney
J C Lacoste	Henry J Clarke
Charles Catelli	E H Trudel M D
O Filiatreault	J A Lajoie
A Laforce	N B Desmarteau
Urgel Perreault	A Ricard M D
F X St Charles	R Graham
Benoit Bastien	C E Belle N P
Augustin Labelle	Alfred Trudeau
Edouard Bastien	O Cartier
Edmond Defoy	Alexis Maheu
L Beaudry	Adolphe Dumaine
Casimir Bourassa	Benjamin Comte
Théophile Bélisle	Félix Boismenu
André Wilcott	Adolphe Homier
Augustin Martin	J Pigeon
Joseph Marsan	F X Langelier
Pierre Blondin	L D Duvernay
R Camirant	L D Duvernay

MESSIEURS,

Le nombre et l'importance des noms attachés à la réquisition que vous me faites l'honneur de me présenter m'obligent, jusqu'à un certain point, d'accepter la candidature de Conseiller du Quartier St. Jacques.

Cette marque de confiance exige des sacrifices réels que je n'hésiterai point cependant à faire, si je suis élu.

Je consacrerai le temps qui sera nécessaire à l'accomplissement des nombreux devoirs de cette charge, et tâcherai par mes efforts de me rendre digne du mandat qui m'aura été confié.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur, &c.,
S. RIVARD.

Montréal, 18 janvier 1870—109 c k

REQUISITION.

LOUIS BETOURNAY, Ecr., Avocat, Montréal

Nous soussignés Électeurs du Quartier Est de la Cité de Montréal, vous prions respectueusement de consentir à vous laisser porter candidat pour ce Quartier, aux prochaines Élections Municipales, pour le Conseil-de-Ville.

Pleins de confiance dans vos talents, votre habileté et dans votre dévouement pour les intérêts de la Cité, nous nous engageons dans le cas de votre acceptation d'appuyer unanimement votre candidature et de faire tous nos efforts pour assurer le succès de votre élection.

Montréal, 15 Janvier 1870.

A Dubord,	P P Martin
J B Rolland	F Corbeille
Charles Lacaille	J A Gagnon
M Brossard	J D Rolland
L N Duvernay	N H Bourgouin
Z Chapleau	H F Rainville
J Bisaillon	H Lionais
Eu Senécal	D Gareau
L D Duvernay	Charles Hébert
J Duhamul	J A Ouimet
Naz Villeneuve	L Huot
C Melançon	E E Beaudry
H Beliveau	J B Dufresne
Ls Morat	A Mathieu
Henri Senécal	A Dalbec
Cyr Filiatreault	J Léveillé
John Jordan	G N Gauthier
L O Turgeon	R Bolton
A A Wilson	J D Pelletier
P Dansereau	F H Guérin
Jules Labine	H L Guérin
W C Gordon	Joseph Barrette
John Elliott	J Rattray
F Senécal	E Mathieu
A Cusson	T Boucher
J Christin	J L White
J Biscornais	J Valade
A A C Larivière	A U Tessier
A S Hamelin	W Berthiaume
Jos Hudon	P B Gauthier
M A Deroche	J H Dorval
E Hudon	J Trudel
E Hudon, fils	A Vincent
Nap Lefebvre	L E Beauchamp
Chs Thibault	Pierre Bourdeau
H Prevost	Alphonse Barbeau
J C Robillard	J O Guilmette
S Rivard	Charles Crossen
J C Lacoste	F L Belque
M Content	J L Moss
O Augé	E David
S Moussette	Magloire Vézina
M F David	W Cunningham
Guillaume David	Pierce Ryan
Gustave A Drolet	G Mathieu
Jean de Beaufort	George Maybank
T Turgeon	L N Duverger
T G Bélisle	C Grenier
P E Labelle	John Hutchison
F X Brazeau	Chs Payette
J B Vinet	P Contant
Charles Ouimet	C O Beauchemin

A Messieurs A. Dubord, J. B. Rolland, N. Villeneuve L. N. Duvernay, John Elliott et autres.

Je suis très sensible à la confiance que vous me témoignez par votre demande de me laisser porter candidat aux prochaines Elections Municipales pour le Quartier Est de la Cité de Montréal.

Puisque tel est votre désir, j'accède à votre demande, tout en vous assurant que j'aurais préféré continuer dévouer mon temps aux affaires de ma profession, et si je suis élu, je vous promets que je m'efforcerai de veiller et travailler aux intérêts de la Cité en général et du Quartier Est en particulier.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
LS. BETOURNAY.

17 Janvier—107

Argent à Prêter.

$5,000

A PRÊTER sur PROPRIÉTÉS FONCIÈRES à des termes très libéraux.

S'adresser au soussigné

J. R. DESROSIERS,
Notaire.
No. 22 au 2ème Rue Notre-Dame.

12 Janvier. 102—um k

A PRETER,

DIVERSES SOMMES D'ARGENT, de £500 et au-dessus, sur bonne propriétés de ville.

AUSSI,

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de Ville et de Campagne A VENDRE.

CONSTITUTS, petits et gros, achetés à escompte.

PAPINEAU, PAPINEAU ET DURAND
Notaires Publics,
82, Petite Rue St. Jacques, (en haut

12 Octobre.

Acte concernant la faillite 1869

Province de Québec, }
District de Montréal. }

IN RE

BENJAMIN GLOBENSKY & al., FAILLIS.

Le soussigné, syndic aux biens des faillis ci-dessus nommés, donne avis que JEUDI, le DIXIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, dit District, en la salle réservée pour les procédés en faillite, il vendra comme appartenant à Benjamin J. A. Globensky, l'un des dits faillis, les IMMEUBLES ci-après décrits, savoir:

Quatre Lots vacants, étant les numéros 106, 107, 108 et 109, sur un plan fait par H. M. Perrault, Ecuyer, Arpenteur Provincial, et déposé au bureau de J. E. O. Labadie, Ecuyer, Notaire, en la Cité de Montréal, situés à la Côte à Baron, paroisse de Montréal, les dits lots Nos. 106 et 108 étant contigus, et contenant ensemble soixante pieds de front, sur cent soixante-et-huit pieds de profondeur; bornés en front par le haut de la rue St. Urbain, en arrière par une ruelle, au nord par les lots Nos. 110, 111, 112 et 113, et au sud par le lot No. 104; et les dits lots Nos. 107 et 109 étant aussi contigus, et contenant ensemble soixante pieds de front, sur deux cent cinquante-quatre pieds de profondeur; bornés en front par le haut de la dite rue St. Urbain, en arrière par la rue Clarke, au nord par les lots Nos. 114, 115, 116, 117, 118 et 119, et au sud par le lot No. 105.

Toutes personnes ayant des réclamations à exercer contre les dits immeubles, sont tenues de les produire, à mon bureau, dans les six jours qui suivront immédiatement celui de la vente.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.

Montréal, 24 janvier 1870.—113 ds

REQUISITION.

Montréal, 20 janvier 1870.

A C. DESMARTEAU, Ecuier,

Nous, soussignés, Electeurs du Quartier Ste. Marie, vous prions de vous laisser porter candidat aux prochaines Elections Municipales pour nous représenter au Conseil-de-Ville, et nous vous promettons, si vous nous faites l'honneur d'accepter, d'employer tous nos efforts pour assurer votre élection.

Chs Lamoureux	François Groleau
Alphonse Dubrule	François Lauzon
Adolphe Senécal	Joseph Pariseau
Isaie Rivières	Pierre Giroux
A C Dupras	Patrick Coyle
Laurent Therrien, fils	Charles Goyette
Salem Dufresne	Joseph Poitras
Francis Dorny	Olivier Mailloux
Joseph Bellerose	Edward Coyle
Henry Gauthier	William Arnotte
Louis Deslauriers	Antoine Clairmont
Casimire Pariseau	Chs Dufresne
Onésime Champagne	F X Deslauriers
Olivier Morin	Joseph Girard
Joseph St Hylaire	Nicholas Beauchamp
Louis Gauthier	Antoine Demers
F X Masson	Louis Lebrun
Chs Lauzon	Béloni Demers
Amédée Thouin	Joseph Patenaude
J W Mount, M D	Joseph Quevillon
Siméon Malette	Gilbert Giroux
Louis Leriche	Babilas Laporte
Louis St Martin	Napoléon Groiot
William Bennet	Pierre Lyvaine
Bernard McClosky	Thomas Boiry
Laurent Therrien, père	Pierre Baulieu
L Z Provencher	Octave Desjardins
Prime Laplerre	Louis Payette
John Johnson	Ignace Choquette
Jos N Duhamel	J E Baudoin
J B Duhamel	John Buller
L B Racette	David Benson
C Larivière	François Raimond
N Dagenais	Xavier Collin
R Desjardins	Frs D Lacoursière
François Chauvin	Alo Piché
Mathew Murphy	Alf Contant
Louis Galarneau	E Desmarais
R Devins	C Vinette
James Carle	M Blain
J Chambers	J M Emond
Alfred Roy, sr	F Lafranchise
F Germain	L Provost
Alfred Roy, jr,	Am Dufresne
F Germain	W Lanahan
A Lafontaine	Jos Bélanger
Jos Lepine	C Lecours
C Provost	G Hinton
Joseph Provost	O Lorange
Frs Corbeil	Eusèbe Lardie
C Coallier	Frs Benard
Louis Laurence	Alfred Nerbonne
Frs Laurence	F Hétu
D Parizeau	J Lorange
J B Chartrand	L Hurteau
J Richard	O Asselin
L Laliberté	E Delorme
E Bivau	S Latour
F X Cochu	Joseph Bouchard
Prudent Gougeon	Joseph Léard
James Sloane	D Lapierre
François Dubé	L P Bourgeois
Moise Perrault	M Brouillet
Octave St. Martin	D Desmarteau
Jacque Lavigne	E Mathurin
Eusèbe Lavigne	A Bénard
Charles Gauthier	Antoine Bénard, père
Joseph Côté	M. Lognon
F Pavier Roy	J Faucher
Magloire Lépine	M Dumesnil
Jules Thibodeau	Louis Courtois
Henri Lépine	Louis Rocque
François Callant	Xavier Papineu
Jean-Bte. Gauthier	Joseph Forbes, père
John Brown	Edouard Forbes, fils
John Morley	Joseph David
François Guilbeault	Amable Marion, père
Thomas Mercier	Louis Lavigne
Salomon Racette	Charles Dumesnil
George Finette	Cyrille Chevalier
Louis Champagne	Joseph Barrette
Louis Demers, fils	Louis Tremblé
Etienne Lussier	Louis Philippe Bourgeois
Louis Brunette	Antoine Milord
Hyacinthe Mathieu	Léon Landry
Maurice Pepin	T D Mercier
Michel Laforce	Jean Bte Deslauriers
J B Deslauriers.	

Aux Contribuables du Quartier Ste. Marie,

MESSIEURS,

Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis extrêmen at flatté de l'honneur que vous me faites en me priant de me porter votre candidat pour vous représenter au Conseil-de-Ville. En accédant à la requisition de la majorité d'entre vous, je dois vous assurer que si je suis élu, je ferai tous mes efforts pour promouvoir dans les limites de mes forces, les intérêts du quartier, de même que je travaillerai ardemment à promouvoir les intérêts en général de toute notre Cité, déjà si prospère.

Je demeure,
Messieurs,
Votre respectueux,
A. C. DESMARTEAU.

24 Janv.—113 j

AVIS.

M. A. VILLENEUVE donnera des leçons privées de Français, de Latin, de Littérature, de Mathématiques, &c., &c., chez lui No. 111, Rue Montcalm ou à domicile

28 Octobre. 43

Catalogue alphabétique

des Eminents Cardinaux, des Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques, Abbés *nullius diæcesis*, Abbés généraux, et Généraux des ordres religieux présents à Rome et siégeant dans le 1er. Concile œcuménique du Vatican ouvert le 8 décembre 1869.

(Publié par l'*Osservatore romano*)

SA SAINTETÉ LE PAPE

PIE IX

HEUREUSEMENT RÉGNANT.

A

Antonelli, cardinal.
Asquini, cardinal.
Allemand Lavigerie, archevêque d'Alger.
Adames, évêque d'Halicarnasse.
Arachial, évêque d'Ancyre.
Antonucci, cardinal-évêque d'Ancone et d'Umana.
Acciardi, évêque d'Angona et Tursi.
Alberani, évêque d'Ascoli.
Arguelles y Miranda, évêque d'Astorga.
Audu, patriarche de Babylone.
Aun, archevêque de Beryte ou Beyrouth.
Andreodi, évêque de Cagli et Pergola.
Avenzana, évêque de Calahorra.
Ascenzionne Villalvaso, évêque de Chiapa
Angelini, archevêque de Corinthe.
Antici-Mattei, patriarche de Constantinople.
Asinari di Sannarzano, archevêque d'Ephèse.
Ata, évêque d'Emèse.
Abdo, archevêque de Ferxul.
Akkni, évêque d'Hrurian.
Atanasio, ancien évêque de Libari.
Araigoni, archevêque de Lucques.
Apelian, archevêque de Marbee.
Allou, évêque de Meaux.
Aronne, évêque de Montalto.
Amat, évêque de Monterey.
Alcazar, évêque de Paphos.
Amat, cardinal-évêque de Palestrina.
Alves Feijo, évêque de Saint-Jacques du Cap-Vert.
Abbati, évêque de Santorin.
Achaval, évêque de Saint-Jean do Cuyo.
Allard, évêque ce Samarie.
Aggarbati, évêque de genigallia.
Alberti, évêque de Syra.
Apuzzo, archevêque de Sorrente.
Avak-Wartan Angiarrakian, archevêque de Tarse.
Angeloni, archevêque d'Urbine.
Asmar, évêque de Zaku.

B

Barnabo, cardinal.
Bizzarri, cardinal.
Bilio, cardinal.
Bonaparte, cardinal.
Barili, cardinal.
Berardi, cardinal.
Borromeo, cardinal.
Balitian, archevêque d'Alep.
Ballerini, patriarche d'Alexandrie.
Biale, évêque d'Albenga.
Boudinet, évêque d'Amiens.
Blanco, évêque d'Avila,
Buffetti, évêque de Bestinoro.
Bagneud, évêque de Bethléem.
Besi, évêque de Canope.
Bosagi, évêque de Cesarée.
Bacala Blasim, évêque de Cidonia.
Bsciai évêque de Clariopolis.
Bravard, évêque de Coutances.
Bonnaz, évêque de Csanad et Temeswar.
Brunoni, patriache d'Antioche. (Rite latin.)
Bahtiarian, archevêque de Diarbekir.
Bracq, évêque de Gand.
Bonet, évêque de Gerona.
Brezmes Arredondo, évêque de Cadix.
Butler, évêque de Limerick.
Baillès, ancien évêque de Luçon.
Bernadi, évêque de Massa et Carrara.
Boset, évêque de Merida.
Behnam-Benni, évêque de Mossoul.
Bovieri, évêque de Montefiascone.
Bourget, évêque de Montréal.
Benjamin, évêque de Naplouse.
Bergeretti, archevêque de Naxos.
Blanchet, archevêque de Nesqualy.
Barberi, évêque de Nicastro.
Bachettoni, évêque de Norcia.
Blanchet, évêque d'Oregon-City.
Belaval, évêque de Pamiers.
Brady, évêque de Perth.
Benini, évêque de Pescia.
Bindi, évêque de Pistoia et Prato.
Bermudez, évêque de Popayan.
Baillargeon, archevêque de Québec.
Bigandet, évêque de Ramata.
Barasesi, évêque de S. Miniato.
Bucciarelli, archevêque de Scopia.
Bernadou, archevêque de Sens.
Bar-Scinu, archevêque de Selmas.
Brown, évêque de Shrewsbury.
Bostani, évêque de Sidon.
Benavides, évêque de Siguenza.
Biro de Kexdi-Polany, évêque de Szathmar.
Bisceglia, évêque de Rermoli.
Balma, évêque de Ptolemaïde.
Berteaud, évêque de Tuelle.
Boscarini, évêque d'Urbania.
Barrio y Fernandez archevêque de Valenza.
Bacel, évêque de Vannes.
Biale, évêque de Vintimille.

C

Capalti, cardinal.
Caterini, cardinal.
Consolini, cardinal.
Gasangian, archevêque d'Antioche.
Conoroy, évêque d'Albany.
Colli, évêque d'Alexandrie.
Carli, évêque d'Almira.
Cousseau, évêque d'Angoulême.
Crespo y Bautesta, évêque d'Archis.
Clut, évêque d'Arindele.
Ciarchi, archevêque de Babylone.
Corradi, évêque de Bagnorea.
Carafa di Traetto, cardinal-archevêque de Bénévent,
Cornthwaite, évêque de Beverley.
Casetme, évêque de Cella Patriarcale.
Canzi, évêque de Cyrene.
Clifford, évêque de Clifton.
Cullen, cardinal-archevêque de Gaëte.
Connolly, archevêque d'Halifax.
Chadwich, évêque d'Hexham et Newcastle.
Cureia, archevêque d'Irenopolis.
Charbonneaux, évêque de Jassa.
Conaty, évêque de Kilmore.
Croc, évêque de Larada.
Colei, évêque de Luçon.
Capaccio, évêque de Mellipotamo.
Cugini, archevêque de Modène,
Cardozo-Ayres, évêque d'Olinde.
Callot, évêque d'Oran.
Cubero y Lopez de Padilia, évêque d'Orihuela et Alicante.
Clavigo, évêque de Pace.
Cantimorri, évêque de Parme.
Celesia, évêque de Patti.
Corsi, cardinal-archevêque de Pise.
Carrion, évêque de Porto-Rico.
Colina, évêque de Puebla de los Angelos.
Checa, Archevêque de Quito.
Cilento, archevêque de Rossono.
Caverot, évêque de Saint-Diez.
Cerruti, évêque de Savone.
Calogera, évêque de Spalatro.
Canoz, évêque de Tamasso.
Claret y Clarà, archevêque de Trajanople.
Casasola, archevêque d'Udine.
Caixal y Estrade, évêque d'Urgel.
Cosi, évêque, coadjuteur de Xan-tung.
Conde y Corral, évêque de Zamora.

D

De Luca, cardinal.
De Silvestri, cardinal.
D'Hohenlohe, cardinal.
De la Place, évêque d'Andrinople (Bithynie).
Di Pietro, cardinal-évêque d'Albano.
Dinkel, évêque d'Augsbourg.
D'ubreuil, archevêque d'Avignon.
Dupont, évêque d'Azoth.
Deilein, archevêque de Bamberg.
De Macedo-Costa, évêque de Belem de Perra.
Donnet, cardinal-archevêque de Bordeux.
De Tola, évêque de Berissa Aux. de Guayaquil.
D'avanzo, évêque de Calvi et Teano, adm. ap. de Castellaneta.
Dordillon, évêque de Cambisopolis.
Dubar, évêque de Canata.
De Urquinaona, évêque de Canarie.
De La Bouillerie, évêque de Carcassonne.
Dusmet, archevêque de Catane.
De Franco, évêque Catanzaro.
De Marinis, archevêque de Chieti et Vasto.
Donnelly, évêque de Clogher.
Derry, évêque de Clonfert.
De Luca, archevêque de Conza et Campagna.
De Las Cases, évêque de Constanbine.
Depommier, évêque de Chrysopolis.
Dufal, évêque de Delun.
Dos Santos Giovanni Antonio, évêque de Diamantino.
Dorrian, évêque de Down.
D'Ambrosio, archevêque de Durazzo.
Devoucoux, évêque d'Evreux.
De Angelis, cardinal-archevêque de Fermo.
Dos Santos Luigi Antonio, évêque de Fortalezza et Ciara.
De Moura, évêque de Funchal.
Demartis, évêque de Galtelli-Nuoro.
Dubuis, évêque de Galveston.
Del Valle, évêque d'Huanuco.
Dubocowich, évêque de Lesina.
De Montpellier, évêque de Liège.
De Los Rios, évêque de Lugo.
De Ketteler, évêque de Mayenne.
Dechamps, archevêque de Malines.
D'Herbomez, évêque de Melitopolis.
De Mérode, archevêque de Melitène.
De La Bastida y Davalos, archevêque de Mexico.
Dupont des Loges, évêque de Metz.
Donney, évêque de Montauban.
Dreux-Brézé, évêque de Moulins.
D'Ambroslo, évêque de Muro.
De Simone, évêque de Nicotera et Tropea,
De Pietro évêque de Missa.
De Eürstenberg, archevêque d'Olmutz.
De la Cuesta y Maroto, évêque d'Orense
Dupanloup, évêque d'Orléans.
Dobrilla, évêque de Parenzo et Pola.
Darboy, archevêque de Paris.
D'Alfonso, évêque de Penne et Atri.
Dabert, évêque de Péeigneux.
Di Villnova Castellacci, archevêque de Petra.
Domenec, évêque de Pittsburg.
Delalle, évêque de Rodez.
De Bonnechose, cardinal-archevêque de Rouen,
David, évêque de Saint-Brieuc.
De Lacerda, évêque de Saint-Sébastien et Rio-Janeiro
De Tarnoczy, archevêque-primat de Salzbourg.
Dias Larangira, évêque de Saint-Pierre de Rio-Grande
De Preux, évêque de Sion.
Desflèches, évêque de Sinite.
De la Lastra Cuesta, cardinal-archevêque de Séville.
Durs, évêque de Soissons.
De Charbonnel. évêque pe Sozopolis.
Dumani, évêque de Ptolemaïde.
Del Prête, évêque de Thyatire.
Desprez, archevêque de Toulouse.
De Bianchi-Dottula, archevêque de Trani.
Di Riccabona, évêque de Trente.
De Agazio, évêque de Taivente.
Demers, évêque de Vancouver.
Di Canossa, évêgue de Vérone.
De St Palais, évêque de Nincennes.
Delcusy, évêque de Viviers.

E

Epivent, évêque d'Aire.
Ededicsut-Chajat, archevêque d'Amadie.
Escalada, archevêque de Buenos-Ayres.
Estaves di Toral, évêque de Cuença.
Elder, évêque de Natchez.
Ephrem, évêque de Nemense.
Elloy, évêque de Tipasa.
Etheridge, évêque de Torone.
Errigton, archevêque de Trébizonde.
Eberhard, évêque de Trèves.

F

Ferrien, cardinal.
Fauri, évêque d'Apollonia.
Filippi, évêque d'Aqdila.
Forster, évêque de Breslau.
Ferrigno, archevêque de Brindes.
Fajet, évêque de Bruges.
Fabiano, évêque de Calahorra et Calzada.
Ferré, évêque de Casale.
Foschini, évêque de Città della Pieve.
Frangipane, évêque de Concordia.
Formica, évêque de Coni.
Fanelli, évêque de Diano.
Furlong, évêque de Ferns.
Frascolla, évêque de Foggia.
Fratellini, évêque de Fossombrone.
Fauli, évêque de Grosseto.
Farrel, évêque d'Hamilton.
Fillion, évêque de Mans.
Fruchaud, évêque de Limoges.
Focaccetti, évêque de Lastres.
Fitzgerald, évêque de Littie-Rock.
Franceschini, évêque de Macerata et Tolentino.
Foulquier, évêque de Mende.
Foulon, évêque de Nancy.
Forcade, évêque de Nevers.
Formisano, évêque de Nola.
Fares, évêque de Pesaro.
Fania, évêque de Potenza.
Fertilla, évêque de Sarno et Cava.
Fanelli, évêque de San Angela de Lombardie.
Fessler, évêque de Saint-Hippolyte.
Fleix y Solans archevêque-primat de Tessalonique.
Fogarasi, évêque de Transylvanie.
Earina, évêque de Vicence.

G

Grassellini, cardinal.
Gibbons, évêque d'Adramitte.
Galleti, évêque d'Alba.
Galecki, évêque d'Amathonte.
Grimley, évêque d'Antigone.
Giusti, évêque d'Arezzo.
Gallo, évêque d'Avellino.
Gignoux, évêque de Beauvais.
Géraud de Langalerie, évêque de Belley.
Guidi, cardinal-archevêque de Bologne.
Gasser, évêque de Bressanone.
Coesbriand, évêque de Burlington.
Golia, évêque de Cariati.
Grimardias, évêque de Cahors.
Giagia, évêque de Chypre.
Gandolfi, évêque de Civitá-Vecchia et Corneto.
Gentili, évêque de Dionisia.
Gillooly, évêque d'Ephin.
Grioglio, évêque d'Euria.
Grispigni, évêque de Foligno.
Guilbert, évêque de Gap.
Crech-Delicata, évêque de Gozo.
Gollmayr, archevêque de Goritz et Gradiscah.
Ginoulhiac, évêque de Grenoble.
Gil y Bueno, évêque de Huesca et Barbastro.
Giampaolo, évêque de Larino.
Guerrin, évêque de Langres.
Goold, évêque de Melbourne.
Ghilardi, évêque de Mondovi.
Gravez, évêque de Namur.
Gentili, évêque de Novare.
Gelabert, évêque de Parana.
Gallo, archevêque de Patras.
Gonin, archevêque de Port-d'Espagne.
Gullucci, archevêque de Recanati.
Gastalci, évêque de Saluces.
Greith, évêque de Saint-Gal.
Garcia-Gil, archevêque de Saragosse.
Giannelli, archevêque de Sardes.
Grant, évêque de Southwark.
Gros, évêque de Tarentaise.
Gigli, évêque de Tivoli.
Guibert, archevêque de Tours.
Ghiureghian, évêque de Trébizonde.
Garcia y Anton, évêque de Tuy.
Gueullette, évêque de Valence.
Gazailhan, ancien évêque de Vannes.
Guevara, archevêque de Venezuela.
Gonella, cardinal évêque de Viterbe.
Gueurra, évêque de Zacatecas.
Garrelon, évêque de Namesis.

H

Hatem, évêque d'Alep.
Harcus, patriarche d'Antioche.
Halagi, évêque d'Artuin,
Hugonin, évêque de Bayeux
Hagian, archevêque de Césarée.
Hassoun, patriarche de Cilicie.
Haynald, archevêque de Colocza et Bacs.
Hindi, archevêque de Gezyra.
Horan, évêque de Kingston.
Heiss, évêque de La Crosse.
Henny, évêque de Milwauckee.
Hankinson, évêque de Port-Louis.
Huerta, évêque de Puno.
Hogan, évêque de Saint-Joseph.
Hurmuz, archevêque de Sirace.
Hurmuz, archevêque de Siunia.
Hacquard, évêque de Verdun.

I

Ickelfalusy, évêque de Stuhlweissembourg (Albe royale).
Irsick, évêque de Budweis.
Iacovacci, évêque d'Erythrée.
Iglesias y Barcones, patriarche latin des Indes occidentales.
Ideo, évêque de Lipari.
Israëlian, évêque de Karputh.

J

Jans, évêque d'Aoste.
Jussef, patriarche d'Antioche.
Jeancard, évêque de Ceramo.
Jordany, évêque de Fréjus et Toulon.
Jannuzzi, évêque de Lucera.
Saume y Gareau, évêque de Minorque.
Jorda y Soler, évêque de Vich.

K

Kalybgian, archevêque d'Amasie.
Kovacs, évêque de Funfkerchen.
Keane, évêque de Cioyne.
Kelly, évêque de Derry.
Korkoruni, archevêque de Melitène.
Kraljevic, évêque de Metellopolis.
Kobes, évêque de Modon.
Kerrill Amherst, évêque de Northampton.
Kenrick, archevêque de Saint-Louis (Etats-Unis)
Kojungi, évêque de Sidon.
Kauran, évêque de Tyr.
Krementz, évêque de Warmie.

L

Lyonnet, archevêque d'Alby.
Longabardi, évêque d'Andria.
La Flèche, évêque d'Anthedon.
Lequette, évêque d'Arras.
Lacroix, évêque de Bayonne.
Lachat, évêque de Basle.
Losanda, évêque de Biella.
Loughlan, évêque de Brooklyn.
Landeira y Sevilla, évêque de Carthagène ou Murcie.
Leahy Patrice, archevêque de Castel et Emily.
Sootens, évêque de Castabala, vicaire apostolique d'Idasco.
Lynch, évêque de Charleston.
Lembo, évêque de Cotrone.
Leahy Jean, évêque de Dromore.
Leonrod, évêque d'Eichstætt.
Limberti, archevêque de Florence.
Laouenan, évêque de Flaviopolis, Pondischery.
Laspro, évêque de Gallipoli.
Laroque, évêque de Germanicopolis.
Ledochowski, archevêque-primat de Ghesen et Posen.
Lanigan, évêque de Goulborne.
Lipovniczki, évêque de Grosswardein.
Loza, archevêque de Guadalaxara.
La Carrière, ancien évêque de la Guadeloupe.
Le Courtier, évêque de Montpellier.
Luzi, évêque de Narni.
Lozano, évêque de Palencia.
Le Breton, évêque du Puy.
Landriot, archevêques de Reim.
Lluch, évêque de Salamanque.
Laroque, évêque de Saint-Hyacinthe.
Langevin, évêque de Saint-Jean de Rimouski.
Llorente, évêque de Saint-Joseph de Costorica.
Lascala, évêque de San Severo.
Lamy, évêque de Santa Fè.
Lopez-Crespo. évêque de Santander.
Languillat, évêque de Sergiopolis.
Lenti, évêque de Sutri et Nepi.
Lynch, évêque de Toronto.
Labis, évêque du Tournai,
Légat, évêque de Trieste et Capo d'Istria.

M

Milesi Pironi Ferretti, cardinal.
Monaco Lavaletta, cardinal.
Mertel, cardinal.
Mellus, archevêque d'Alkra.
Matar, archevêque d'Alep.
Marguez, évêque d'Antequerra.
Magnin, évêque d'Annecy.
Maigret, évêque d'Arat.
Mac Cabe, évêque d'Ardagh.
Mac Kinnon, évêque d'Arichat.
Mahony, évêque d'Armidale.
Meurin, évêque d'Ascalon.
Margueryo, évêque d'Autun.
Monserrat y Navarro, évêque de Barcelone.
Mathieu, cardinal-Archevêque de Besançon.
Materozzi, évêque de Bitonto et Ruvo.
Magnasco, évêque de Bolina.
Marchich, évêque de Cattaro.
Moneti, évêque de Cervia.
Meignan, évêque de Châlons.
Mac Intyre, évêque de Charlottown.
Michaleff, évêque de Città di Castello.
Mencacci, évêque de Civitá Castellana.
Melchers, archevêque de Cologne.
Maddalena, archevêque de Corfou.
Meiricu, évêque de Digne.
Moreno, évêque d'Ivrée.
Mermillod, évêque d'Hébron, aux. de Genève.
Muller, évêque d'Erié.
Melchisedechiam, évêque d'Arzeroum.
Mac Evilly, évêque de Galway.
Matah. archevêque de Gezira.
Melcher, évêque de Green Bay.
Moreyra, évêque de Guamanga ou Ayacucho.
Monzon y Martins, archevêque de Granata.
Mac Farland, évêque d'Hartford.
Murphy, evêque de Hobart-Town.
Montixi, évêque d'Iglesias.
Moretti, évêque d'Imola.
Eonescillo, évêque de Jaen.
Morichini, cardinal-archevêque de Jesi.
Moriarty, évêque de Kerry et Aghadon.
Majorsini, évêque de Lacedonia.
Marilley, évêque de Lausanns et Genève.
Melithen-Maatinex, archevêque de Manille.
Miège, évêque de Milet.
Mariotti, évêque de Montefeltro.
Martin, évêque de Natchitoches.
Mac Donald, évêque de Nicopolis.
Mac Closkey, archevêque de New-York.
Melano, évêque d'Olympe.
Margarita, évêque d'Oria.
Marini, évêque d'Orvieto.
Maltei, cardinal archevêque d'Ostrie et Velletri.
Martin, évêque de Paderborn.
Marinelli, évêque de Porphyre.
Manastyrski, évêque de Przeymisl.
Mac-Getteyan, évêque de Raphoe.
Macchi, évêque de Reggio (Emelie).
Mac-Gill, évêque de Richemond.
Mac-Quaid, évêque de Rochester.
Mazzuoli, évêque de San-Severino.
Maupoint, évêque de Saint-Denis.
Mrak, évêque de Sainte-Marie et Marquette.
Merinelli, évêque de Soli.
Merisciano, évêque de Squillace.
Maret, évêque de Sura.
Marrodan y Rubio, évêque de Tarazona.
Mascarou-Laurence, évêque de Tarbes.
Milella, évêque de Teramo.
Marango, évêque de Tine et Micone.
Manetti. évêque de Tripoli, adm. apostol. de l'abbaye de Subiaco.
Mac-Hale, archevêque du Tuam (rite latin).
Moreno, cardinal-archevêque de Valladolid.
Moneschi, évêque de Veroli.
Mabile, évêque de Versailles.
Manning, archevêque de Westminster.
Maupas, archevêque de Zara.
Moccagatta, évêque de Zenopolis.

N

Namszanowski, évêque d'Agathopolis.
Nunez, évêque de Coria.
Naser, évêque d'Héliopolis.
Nasarian, archevêque de Mardin.
Nulty, évêque de Meath.
Natoli, archevêque de Messine.
Nazari de Calabiana, archevêque de Milan.
Nobili Vitelleschi, évêque d'Osimo et Cingoli.
Novella, évêque de Patare.
Nogret, évêque de Saint-Claude.
Negri, évêque de Tortone.

O

O'Connell, évêque de Marysville.
Odin, archevêque de la Nouvelle-Orléans.
O'Gorman, évêque de Raphanée.
Orfei, cardinal-archevêque de Ravenne.
Ordonez, évêque de Riobamba.
O'Hea, évêque de Ross, Irlande.
O'Hara, évêque de Scranton.
Orrego, évêque de Serena.
Ortiz Uurruela, évêque de Téja.
Ormaechea, évêque de Tulacingo.

P

Panebianco. cardinal.
Pitra, cardinal.
Pontini, cardinal.
Pellei, évêque d'Acquapendente.
Pagnucci, évêque d'Agathonique.
Pace, évêque d'Amelia.
Pagliari, évêque d'Anagni.
Pooten, archevêque d'Antivari.
Pedicini, archevêque de Bari.
Pallu du Parc, évêque de Blois.
Papow, archevêque des Bulgares. Admin.
Perger, évêque de Cassow.
Petagna, évêque de Castellamare.
Puch y Solona, archevêque de Charcas ou la Plata.
Purcell, archevêque de Cincinnati.
Pontillo, archevêque de Cosenza.
Paya y Rico, évêque de Cuença.
Pichon, évêque d'Hélénopolis.
Persico, évêque de Gratianople.
Pinol y Aycinena, archevêque de Guatemala.
Papp-Szilaggy de Illesfalva, évêque de Grosswardein.
Puecher Passavalli, archevêque d'Icone.
Faracciani Clarelli, cardinal-évêque de Frascati.
Percira de Mello, évêque de Lamego.
Puigllatt y Amigo, évêque de Lerida.
Perez Fernandez, évêque de Malaga.
Face-Forno, évêque de Malte.
Place, évêque de Marseille.
Paperdo, évêque de Mynda.
Petitjean, évêque de Myriophide.
Paoletti, évêque de Monte-Pulciano.
Pluym, évêque de Nicopolis.
Piccolo, évêque de Nicosie.
Plantier, évêque de Nimes.
Pettinari, évêque de Nocera.
Pinchon, évêque de Polemonium.
Pecci, cardinal-évêque de Pérouse.
Pie, évêque de Poitiers.
Patrizi, cardinal-archevêque de Porto et de Sainte-Rufine.
Poirier, évêque de Roseau.
Portatore, évêque de San Marco et Bisignano.
Power, évêque de Sarepta.
Papardo, évêque de Sinope.
Pulkalski, évêque de Tarnow.
Passero, évêque de Troja.
Peitler, évêque de Vaccia.

Q

Quinn, évêque de Brisbane.
Quagtia, cardinal.
Quinlan, évêque de Mobile.

R

Rodilossi, évêque d'Alatrie.
Rosales y Mngnoz, évêque d'Almeria:
Ramirez y Vasquez, évêque de Badajoz.
Renier, évêque de Bellune et Feltre.
Ryau évêque de Buffalo.
Riccio, évêque de Cajazzo.
Reburdone, évêque de Caltanissetta.
Regnier archevêque de Cambrai.
Rossi, évêque de Caserte.
Regnault, évêque de Chartres.
Rogers, évêque de Chatham.
Rappe, évêque de Cleveland,
Rossi-Vacarri, archevêque de Colosses.
Rivet, évêque de Dijon.
Reinaudi, évêque de Philippopolis.
Rota, évêque de Guastalla.
Romano, évêque d'Ischia.
Rosati, évêque de Luni et Sarzana.
Rossini, évêque de Molfetta et Terlizzi.
Riario-Sforza, cardinal-archevêque de Naples.
Roskell, évêque de Nottingham.
Ramadié, évêque de Perpignan.
Ranza, évêque de Plaisance.
Renaldi, évêque de Pignerol.
Ricciardi, archevêque de Reggio de Calabre.
Reisach, cardinal-archevêque de Sabine.
Rizo, évêque de Salta.
Rousselet, évêque de Seez.
Ricci, évêque de Segni.
Raess, évêque de Strasbourg.
Rotundo, archevêque de Tarente.
Rosati, évêque de Todi.
Riccardi di Netro, archevêque de Turin.
Ravinet, évêque de Troyes.
Hanolder, évêque de Vesprim.
Rauscher, cardinal-archevêque de Vienne.

S

Sacconi, cardinal.
Strain, évêque d'Abila.
Shiel, évêque d'Adélaïde.
Scelhot, évêque d'Alep.
Scandella, évêque d'Antinoe.
Savio, évêque d'Asti.
Spolding, archevêque de Baltimore.
Speranza, évêque de Bergame.
Strossmayer, évêque de Bosnie et Sirmium.
Steins, archevêque de Bostra.
Salvini, archevêque de Camerino.
Siciliani, évêque de Capaccio Vallo.
Sodo, évêque de Cerreto.
Spoglia, évêque de Commacchio.
Smiciklas, évêque de Crisio.
Serra, évêque de Daulie.
Staravero, archevêque de Dramas.
Sanahan, évêque de Harrisbourg.
Stahl, évêque de Wurzbourg.
Stefanopoli, archevêque de Philippes.
Sannibale, évêque de Gubbio.
Stepischnegg, évêque de Lavant (Marburg).
Szymonowicz, archevêque de Lemberg (rite arménien).
Salandri, évêque de Marcopolis.
Stelliti, évêque de Melfi et Rappalla.
Scherr, archevêque de Munich-Freisingue.
Savi, évêque de Muro.
Sola, évêque de Nice.
Sans y Forès, évêque de d'Oviedo.
Salvado, évêque de Porto Victoriá.
Schwarzenberg, cardinal-archevêque de Prague.
Sergent, évêque de Quimper.
Suter, évêque de Rosalie.
Senestry, évêque de Ratisbonne.
Saint-Marc, archevêque de Rennes.
Salomone, archevêque de Salerne et Acerno.
Salas, évêque de la Conception du Chili.
Sant'Alemany, archevêque de Sant-Francisco (Californie)
Sweeny, évêque de Saint Jean du Nouveau-Brunswick.
Savaresi, évêque de San-Miniato.
Severini, évêque de Sappa.
Spaccapietra, archevêque de Smyane.
Simar, archevêque primat ce Gran.

Salzano, évêque de Tanis.
Severa, évêque de Terni.
Sillani, ancien évêque de Terracine, Sezze et Piperno.
Spilotros, évêque deeTricarico.
Schaepmon, archevêque de d'Utrecht.
Suares Peredo, évêque de Vera Cruz.

T

Todisco-Grande, évêque d'Ascoli et Cerignola.
Trioche, archevêque de Babylone.
Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges.
Tocmagi, évêque de Bugiach.
Tilkian, évêque de Brousse.
Thomas, évêque de La Rochelle.
Trucchi, évêque de Forli.
Tamraz, archevêque de Kerkuk.
Taghalatela, archevêque de Manfredonia et Viesti.
Tissot, évêque de Milève.
Tizzani, archevêque de Nisibe.
Toscano, evêque de la Nouvelle Pampelune.
Teta, évêque d'Oppido.
To..., évêque de Rhodiopopolis.
Turnur, évêque de Salford.
Taché, évêque de Saint-Boniface.
Trionfetti, evêque de Terracine.
Trevisanato, cardinal-patriarche de Venis.
Targioni, évêque de Volterra.

U

Ullathorne, évêque de Birmingham.
Ulloa, évêque de Nicaragua.
Uriz y Da Labairu, évêque de Pampelune.

V

Vuicic, évêque de Antiphèle.
Verzieri, évêque de Brescia.
Van Evijk, évêque de Camaco.
Vranken, évêque de Colophon.
Valenziani, évêque de Fabriano.
Vespasiani, évêque de Fano.
Vithli, évêque de Ferontino.
Vannicelli, cardinal archevêque de Fercare.
Vanessa, archevêque de Fogaras et Stuhlweissenbourg.
Valerga, patriarche de Jérusalem (rite latin.)
Vera, evêque de Megare.
Vetta, évêque de Nardo.
Vasquez, évêque de Panama.
Taughan, évêque de Plymouth.
Valdivieso, archevêque de Santiago du Chili.
Vibert, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne.
Verot, évêque de Savannah.
Valsecchi, evêque de Tiberiade.
Vilamitjana, evêque de Tortose.
Vitezich, evêque de Veglia et d'Arbe.
Viarg, évêque de Wellington.

W

Willi, évêque d'Antipatros.
Willams, évêque de Boston.
Wood, évêque de Philadelphie.
Wiery, évêque de Gurk.
Wilmer, evêque de Harlem.
Wedekin, évêque de Hildesheim.
Wicart, évêque de Laval.
Wahala, évêque de Leitmeritz.
Wierzchleyskiy, archevêque de Lembrg. (rite latin.)
Widmer, évêque de Laibach.
Whelan, évêque de Vheeling.

Y

Yusto, archevêque de Burgos.

Z

Zannui-Casula, évêque d'Ales et Teralba.
Zelo, évêque d'Axersa.
Zwysen, évêque de Bois-le-Duc.
Zepeda, évêque de Comayagua.
Zanoli, évêque d'Eleuteriopolis.
Zelka, évêque de Javarin.
Zubranich, évêque de Ruguse.
Zaffron, évêque de Sebenico.
Zwerger, évêque de Seckau.
Zinelli, évêque de Trevise.

PÈRES ABBÉS NULLIS DIOCESIS.

De Cesare, de Montevergine.
De Ruggiero, de la Santissima Trinità della Cava.
De Vera, du Mont Cassin.
Fluggi, des SS. Nicolas et Benoît, de la Principauté de Monaco.
Kruess, de Martinsberg.
Zelli, de Saint-Paul.

PÈRES ABBÉS GÉNÉRAUX MITRÉS.

Adami, de l'Ordre de Saint-Silvestre.
Burchalf, des Bénédictins.
Bscerrani, Antonien Baladita Maronite.
Cesari, des Cisterciens.
Corvaja, des Bénédictins.
Eliseo, des Antoniens de Saint-Aormisdas, (rite Chaldéen).
Gai de Vallombreuse.
Garces, des Basiliens.
Greger, des Trappistes.
Grifoni, des Camaldules.
Kahhal, des Basiliens du Très-Saint-Sauveur (Grec-Melchite).
Lang, des Bénédictins.
Passeri, de Latran.
Survitoni, des Olivetains.
Scebbabi, Antonien de Saint-Isaïe Maronite.
Schmid, des Bénédictins.
Van der Meulen, Trappiste.
Van der Wymelenberg, des Crucifères.
Wimmer, des Bénédictins.
Zeidler, des Prémontrés.

PÈRES GÉNÉRAUX D'ORDRES RÉGULIERS.

Bollomini, des Augustins.
Becks, des Jésuites.
Benedetto della Virgine, des Trinitaires déchaussés.
Bernardo da Porto Cruaro, des Frères Mineurs.
Cabbasce, des Basiliens Greco-Melchites Soariata.
Casanovas, des Ecoles pies.
Cirino, des Théatins.
Cioci, des Ermites Camaldules de Toscane.
Domenico di San Giuseppe, des Carmes-Déchaussés.
Guardi, des ministres des Infirmes.
Innocenzo di S. Alberto des Augustins-Déchaussés.
Jandel, des FF. Prêcheurs (Dominicains).
Jeppa, des Barnabites.
Lesli, des Ermites Camaldules de Monte Corona.
Marangoni, des Conventuels.
Martin, des Trinitaires-Chaussés.
Menghini, des Déchaussés.
Mondani, des Servites.
Nicola da San Giovani, des Capucins.
Novaro, des Clercs-Mineurs.
Paterniani, des Hiéronymites.
Quirici, de la Mère de Dieu.
Ricca, des Minimes.
Rodriguez, de la Merci.
Saisson, des Chartreux.
Salemi, du tiers-ordre de Saint-François.
Sandrini, des Somasques.
Savini, des Carmes-Chaussés.

LA MINERVE

JEUDI MATIN, 27 JANVIER 1870.

Nous publions sur notre première page la liste complète des Pères du Concile. Nous nous servons des analyses faites par les journaux français pour constater qu'au 20 décembre 1869, il y avait présents à Rome : 5 Cardinaux de l'ordre des évêques, 36 Cardinaux de l'ordre des prêtres et 7 Cardinaux de l'ordre des diacres, en tout 48.

Sur ces 48 Cardinaux, 24 sont pourvus de siéges épiscopaux.

Le nombre des Evêques s'élevait, y compris les 24 Cardinaux administrant un diocèse, à 680.

Les Abbés généraux ayant l'usage de la mitre, à 14.

Et les Généraux ou Vicaires-Généraux des Congrégations, des clercs réguliers, des ordres monastiques et des ordres mendiants, à 29.

Ce qui donne en tout :

Cardinaux n'ayant pas de siége	24
Cardinaux et Evêques	680
Abbés mitrés	14
Généraux de tous les ordres religieux	29
Total	747

Le chiffre total des Pères du Concile s'élevait donc, au 20 décembre dernier, à 747. Il est mort depuis, 3 évêques, mais ils ont été remplacés, bien au-delà, par les prélats nouvellement arrivés. Les deux cardinaux décédés, le cardinal Pentini et le cardinal de Reisach, ne sont pas portés sur la liste analysée.

Les 24 Cardinaux non pourvus de siéges épiscopaux, bien que de divers pays, habitent tous la ville de Rome.

Les 680 Evêques se répartissent de la manière suivante :

Evêques français		31
" des deux-Siciles	68	
" du Piémont	20	
" de la Toscane	10	
" Lombardie-Vénétie	10	
" du duché de Modène	4	
" du duché de Parme	2	114
" des Etats-Romains		62
" d'Irlande	19	
" du Canada	9	
" d'Angleterre et colonies	27	55
" des Etats-Unis		40
" d'Autriche, Hongrie, etc		43
" de Prusse		8
" de Bavière		6
" d'Espagne		40
" du Mexique		9
" des divers Etats de l'Amérique du Sud		30
" du Portugal		2
" de la Belgique		6
" de la Hollande		3
" de la Suisse		4
" de la Turquie		12
" de l'Archipel grec		4
" des divers rites orientaux		42
" *in partibus infidelium*, la plupart missionnaires		119
Total		680

Nous publions dans nos colonnes d'annonces une adresse, signée par plusieurs citoyens influents de la ville de Beauharnois, priant M. de Martigny de se laisser porter candidat à la mairie de cette ville. M. de Martigny, comme on le verra, n'a pu se rendre à cette demande. Noue le regrettons, d'abord parce que, sans déprécier son adversaire, nous pouvons dire que M. de Martigny est un homme d'affaires d'une grande expérience, et d'une parfaite honorabilité qui, par son esprit conciliateur, droit et juste, avait su intéresser à sa candidature plusieurs de ses adversaires politiques, et ensuite parce que les citoyens de la ville de Beauharnois auraient eu l'occasion de venger M. de Martigny des sottes injures que lui adresse le *Courrier de Beauharnois*.

Le *Nouveau-Monde* annonce qu'il voit enfin jour de prendre une revanche sûre et qu'il fera prochainement justice d'un *regrettable* écrit que nous venons de publier. Nous avons lieu est vrai, le désavantage d'avoir mérité l'approbation du *Pays* ; mais nous savons si bien d'avance ce que le *Nouveau-Monde* va nous dire que nous ne croyons pas encore nos convictions en danger. Dans l'article du *Nouveau-Monde*, il sera dit entr'autres choses, que *La Minerve* ne mérite pas l'appui des catholiques et que c'est par pure spéculation qu'elle affecte parfois de défendre sa religion, qu'il n'y a que le *Nouveau-Monde* en état de comprendre et d'expliquer les vérités de l'Evangile. Si on ne le dit pas en termes formels, on saura, du moins, le donner à entendre.

Tout de même, nous craignons encore pour lui un de ces fiasco qui lui sont si familiers.

ACTUALITÉS.

La cause de la Corporation, pour l'expropriation sur la rue St. Joseph, doit se continuer aujourd'hui devant Son Honneur le juge Berthelot.

M. l'abbé Isidore Mullois, chapelain de S. M. l'Empereur, chevalier de la Légion d'honneur, membre du chapitre impérial de Saint-Denis, vient de mourir à l'âge de 59 ans.

M. E. Ollivier a déclaré publiquement relativement à la question romaine :

1o. Qu'il prenait comme base de sa politique, dans cette question, la convention du 15 septembre.

2o. Que les troupes françaises resteraient à Rome, tant que l'Italie n'aurait pas prouvé qu'elle pouvait et qu'elle voulait exécuter cette convention ;

3o. Que le retrait des troupes n'aurait lieu que d'accord avec la Chambre ;

4o. Qu'aucun pourparler avec l'Italie ne serait accepté à ce sujet pendant le Concile.

On lit dans le bulletin politique hebdomadaire du *Journal Officiel* du soir :

A la faveur de la tranquillité complète qui règne dans les Etats du Saint-Siége, les Evêques du monde entier, répondant avec empressement à l'appel du Souverain Pontife, se sont réunis à Rome. Le Concile œcuménique a commencé ses travaux depuis le 8 décembre, et le caractère grandiose de cette assemblée appelée à statuer sur les plus graves problèmes de la religion et de la morale a vivement frappé les esprits. Le gouvernement de l'Empereur suit ces délibérations avec un sympathique intérêt et le ferme espoir que, suivant les prévisions de Sa Majesté, il n'en sortira qu'une œuvre de paix et de sagesse.

Un certain docteur Gross-Hoffinger avait publié récemment une lettre *au Pape Pie IX*, dans laquelle il vilipendait le célibat ecclésiastique, et demandait l'abolition de la confession et de la doctrine de l'Immaculée-Conception. Le tribunal de Breslau a trouvé dans la manière dont l'auteur motivait ses propositions, le délit prévu par le § 135 de la loi pénale, et l'a condamné à une semaine de prison, pour avoir excité à la haine et au mépris des doctrines et institutions de l'Eglise catholique.

CHRONIQUE DE ROME.

(Préparée pour la Minerve.)

Le dépouillement de nos correspondances de Rome nous a appris que la santé de Mgr. l'Archevêque de Québec, qui avait inspiré quelque malaise à ses amis de Rome, est, nous sommes heureux de l'apprendre, complètement rétablie.

* *

Encore la mort d'un zouave canadien à déplorer. Le caporal Lefort, du diocèse de Montréal, s'est tué dans la nuit du 1er au 2 janvier, à Rome, en tombant du 3me étage de sa caserne. On ignore à Rome les circonstances qui ont amené ce triste accident.

* *

Différents Pères du Concile ont rédigé divers mémoires tendant à demander la déclaration de l'infaillibilité du Pape. Un de ces mémoires expose les raisons doctrinales et les traditions historiques de l'infaillibilité, et se résume dans la proposition suivante :

« Sacro Concilio œcumenico Vaticano. A « sacra œcumenica Synodo Vaticana infras« cripti Patres humillime instanterque flagi« tant ut apertis, omnemque dubitandi locum « excludentibus verbis sancire velit supremam, « ideoque ab errore immunem esse Romani « Pontificis auctoritatem, quum in rebus fidei « et morum ea statuit ac præcipit quæ ab om« nibus Christi fidelibus credenda et tenenda, « quæve rejicienda et damnanda sunt. »

Cette proposition est suivie de six pages de considérants qui portent en note les décisions des Conciles provinciaux récents de Cologne, de Baltimore, de Westminster, et le texte de la *salutatio* des 509 Evêques du Centenaire, 1867 Cette pièce avait déjà reçu plus de deux cents signatures, ce qui rend très probable son prochain examen par le Concile.

Tous les Prélats qui ont assisté à ces Conciles, et dont plusieurs sont classés par les journaux dans l'opposition, n'ont-ils pas déjà adhéré à l'idée de la nécessité de la définition ? C'est ce que le Mémoire fait ressortir, avec une évidence incontestable.

Ce mémoire conclut à la formule : *Supremus Pastor ideoque ab omni errore immunis.*

Le Pape est *exempt* de toute erreur.

Qui osera le contester ?

Mais qui osera même parler contre l'opportunité de cet hommage rendu à celui qui a eu la gloire de proclamer la Vierge *exempte* de tout péché ?

Ne voyez-vous pas quelque chose de triomphant et d'irrésistible dans ce rapprochement sublime ?

Il est d'ailleurs constant qu'aucun Prélat, dit de l'opposition, n'ira jusqu'au bout d'une opposition quelconque, et que toutes les discussions ont porté sur des formes qui ne tiennent en rien à un point de doctrine quelconque.

On assure qu'un autre mémoire *contre* va être remis aux Pères.

Il est bon que la lumière se fasse et reçoive une splendeur nouvelle des contrastes qu'on lui opposera.

Naturellement, ceux qui ont combattu la question d'inopportunité ne voient pas la chose d'un bon œil. Voici comment s'exprime le *Français* :

« On parle d'une liste sur laquelle on se propose de recueillir les noms ou la signature de tous les Evêques qui désirent une définition de l'infaillibilité. Inutile d'insister sur la portée d'une telle mesure ; ce serait une sorte de vote préalable avant toute discussion de ce point important de doctrine ; ce serait un scrutin nominal, quoique secret, dans des conditions qui seraient loin d'être favorables à un suffrage éclairé et parfaitement libre ; ce serait un vote extra-conciliaire qui ressemblerait en quelque sorte à une mise en demeure anticipée. Dans de telles conditions, comment faire croire au public que la surprise, la pression morale, l'entrainement, le respect humain, ne pourraient y jouer aucun rôle ? Et n'est-il pas souverainement important, à une époque où rien n'échappe au contrôle de la publicité, d'éviter jusqu'à l'apparence de pareils inconvénients ? »

L'Univers lui répond :

« Nous avons cité ce morceau, afin de montrer où en sont les catholiques libéraux, et quels efforts ils font pour peser sur les esprits. On nous saurait mauvais gré d'y joindre le moindre commentaire, et de prouver que ces docteurs vont jusqu'à refuser aux Pères le droit de présenter un postulatum. »

* *

A part de ce mémoire, un certain nombre d'Evêques viennent de signer un *postulatum* pour obtenir la permission d'introduire la question d'infaillibilité. Déjà plusieurs ont signé.

Nous avons reçu par le câble une dépêche où le même fait est annoncé, mais avec accompagnement d'observations inconvenantes et de détails inexacts.

Dans l'opinion de plusieurs personnages du Concile, la nécessité de hâter la solution de cette question suprême est démontrée. Elle est désirée par quelques-uns de ceux qui ont pris parti pour l'inopportunité, par cette raison très élevée et très sage, que l'infaillibilité définie rendrait plus facile et plus sûre la marche même des discussions sur les matières qui doit traiter le Concile.

* *

Pendant une des sessions, un incident fâcheux est venu un instant jeter l'inquiétude dans une partie de la salle. Mgr. Allou, Evêque de Meaux, s'est trouvé mal et s'est affaissé sur son banc. On s'est empressé de le secourir. Un médecin est accouru et lui a donné quelques soins. Revenu à lui, le vénérable prélat n'a pas voulu quitter le Concile. Il a voulu faire sa profession de foi, comme tous les autres Evêques, et ce n'est qu'après avoir prononcé le serment qu'il a consenti à quitter la salle et à se retirer chez lui. C'est là un beau trait qui a excité l'admiration générale.

* *

La protestation de quelques Evêques contre le Concile organique reste sans résultat.

* *

Le P. de Gerlache vient de faire paraître à l'imprimerie de la *Civiltà*, un petit *Manuel du Zouave*. C'est un charmant petit volume, dont je reparlerai.

* *

On prête au Pape les paroles suivantes :

« Dans un Concile, il y a trois périodes : la période du diable, qui est courte ; la période de l'homme, qui est plus ou moins longue ; enfin la période de l'Esprit-Saint, qui a le dernier mot, et termine tout magnifiquement. »

* *

On rapporte que Mgr. Strossmayer aurait prononcé les paroles suivantes :

« Je suis venu au Concile avec des préventions, craignant ou que nous ne fussions pas assez libres, ou que nous ne pussions assez faire sentir notre influence. Mais voilà que je commence à être émerveillé. La liberté est complète, la discussion entière. Le Concile présente vraiment un spectacle qui me ravit d'admiration. »

ROME PENDANT LE CONCILE.

Rome, 2 janvier 1870.

XIII.

Vous connaissez maintenant la composition de la commission des Réguliers, chargée d'examiner les questions relatives aux ordres religieux. Elle est composée dans le même esprit que les deux autres ; c'est une troisième affirmation du sentiment général du Concile. La commission qui reste à nommer, en sera une dernière et définitive expression, et il n'est pas rare d'entendre dire qu'à présent le Concile est fait. Parmi ces hommes si graves, il ne peut survenir de ces brusques mouvements qui changent les majorités. L'on peut plutôt augurer que la majorité, qui est immense, s'accroitera jusqu'à approcher beaucoup de l'unanimité. On en relève des indices fort significatifs. Ainsi tel membre éminent du Concile, classé à tort et à raison dans le groupe dont j'ai déjà parlé, aurait vu, à chaque élection, diminuer le nombre des voix qui le portaient, et ce nombre serait réduit de plus de moitié.

Ce sont les bruits qui courent, je ne les garantis pas. Le secret est gardé, et vous pensez bien que je ne suis pas de ceux qui cherchent à le pénétrer. Ce qui transpire n'a d'ailleurs aucune importance. On nomme les orateurs qui ont pris la parole dans les délibérations déjà commencées. Peu de discours ont été longs, tous ont été nets. D'heureuses améliorations faites à la salle permettent d'entendre ; les différences de prononciation que l'on redoutait beaucoup, ne sont pas un obstacle si grave qu'on le croyait ; l'attention est grande et pacifique, et voilà tout ce que les surprises de la conversation peuvent livrer à la curiosité du public.

Il se dit aussi généralement, que l'art oratoire n'aura pas beaucoup à s'exercer. Les Pères paraissent vouloir que l'on coupe les exordes, que l'on supprime les longueurs, et qu'on aille au fait. Plusieurs discours dans un même sens, sur un même sujet, ne sont jugés nécessaires. La faveur sera pour les orateurs qui feront une exposition claire, et qui proposeront une solution précise. Il n'en peut guère être autrement dans une assemblée si savante, et si désintéressée de tout ce qui n'est pas le juste et le vrai. L'accord étant unanime sur les principes et même sur le but, la discussion ne saurait être bien longue sur les moyens.

Toutefois, comme tout ce qui ressemble à la précipitation est fort éloigné de l'esprit de l'Eglise et de l'esprit ecclésiastique, et comme les matières à résoudre sont très nombreuses et très délicates, l'opinion commune est que le Concile pourrait bien se prolonger au delà du terme, assez court relativement, sur lequel on avait d'abord compté. Les uns parlent de six mois, les autres vont plus loin et comptent par années. Il est vrai que ce calcul semble excessif. Mais vous voyez l'embarras des pauvres nouvellistes, qui entendent dire, tantôt une chose, tantôt une autre. La nouvelle est quasi vraie lorsqu'elle part, elle ne l'est quasi plus quand elle revient, et ceux qui l'ont donné blâment ceux qui l'ont répétée. Le fait est que personne ne sait, même approximativement, combien de temps le Concile durera, mais personne ne croit qu'il doive finir bientôt. Et cependant il me semble pas téméraire de dire que le Concile est fait, parce que son esprit est connu.

Ce qui est encore plus certain, c'est que les Pères ne le prolongeront pas par plaisir. Tant s'en faut, qu'ils soient ici pour prendre leurs aises. La vie qu'ils mènent serait encore austère, quand même les gênes en pourraient être beaucoup adoucies. En une journée de visites, on gravit bien des escaliers hauts et noirs, on trouve bien des appartements pauvres et étroits. Un grand nombre, le plus grand nombre de ces vénérables Prélats, qui ont ailleurs un palais entre cour et jardin, sont ici claquemurés dans une cellule de religieux, soumis aux heures du couvent ou du séminaire. Il fait froid, et tous n'ont pas de feu ; il pleut, et tous n'ont pas de voiture.

Lorsque les chaleurs viendront, cette dernière privation sera encore plus rude. C'est saint Philippe Néri, je crois, qui disait : Tout est vanité, hors d'avoir une voiture, lorsqu'il faut habiter Rome.

Je ne parle pas des distractions de la société. En général, les Evêques n'en usent guère. Mais songer au poids de se voir, pour un temps indéterminé, si loin de sa maison, de ses affaires et de son pays. Ajoutez l'âge, et souvent les infirmités. Telle est la situation naturelle du plus grand nombre des Evêques, quoique le Saint-Père ait pu faire et puisse faire pour y apporter un peu de soulagement, et parmi les plus gêdés sont ceux qui, pour ne pas charger son trésor, ont refusé l'hospitalité qu'il leur offrait. On est sans doute bien édifié, mais aussi parfois on est douloureusement ému de voir dans une carriole mal couverte, ou trop souvent à pied, sous la pluie, de vieux Evêques qui se rendent péniblement de loin au Vatican.

J'en ai rencontré un l'autre jour, qui n'ayant point de secrétaire, ni de domestique, portait lui-même, plié dans un linge, son vêtement d'église. Nous disions, en annonçant la souscription : « Ce sont des pauvres qui réformeront la constitution du genre humain. » Cela est visible dans les rues de Rome. Et quoique ce soit fort beau, on ne laisse pas d'en avoir le cœur un peu serré. Il n'y a guère dans le monde, en ce moment, de curé de campagne qui ne soit mieux logé, mieux nourri, plus libre d'esprit et de corps que son Evêque.

Dans le cas où un avenir prochain refuserait à l'Eglise l'épreuve d'une persécution, le Concile peut passer, même matériellement, pour une école excellente sous ce rapport. Les Evêques font ici l'apprentissage de l'exil et de la pauvreté. Ceux qui les voient de près, apprennent quelque chose de meilleur encore ; ils apprennent le courage et la charité.

J'ai déjà exprimé le désir de voir ici ceux qui combattent l'Eglise. J'y voudrais voir en ce moment M. Rouland, sénateur et gouverneur de la banque de France. Il aurait dû faire un tour à Rome, avant de lancer les interpellations sur le Concile. Ce petit voyage aurait pu l'éclairer sur beaucoup de points qu'il ignore. Permettez-moi une petite anecdote sur ce célèbre personnage. Il était ministre et il se vantait de ses sentiments religieux. —Quand je suis dans mon village, disait-il, je vais à la messe le dimanche, et, au moment de l'Elévation, moi ministre de l'Empereur, je m'incline, *quoique la messe soit dite par un simple prêtre !*

Je vous prie de croire que je n'invente pas.

Puisque les hommes bien informés dont le *Français* reçoit les confidences, savent qu'il y a des *postulata* contre « une certaine presse religieuse, » et en réjouissent leurs amis, j'avoue que je l'ignorais pas. Je peux même ajouter à la satisfaction de nos confrères, en leur disant qu'ils échappent aux périlleux honneurs de toute implication, de ce procès dont on voudrait saisir le Concile. Soit qu'on ne les considère point comme faisant partie de la presse religieuse, à qui seule, on en veut, soit qu'on les regarde au contraire comme le type et l'idéal où la presse religieuse devrait se hausser ou se réduire, ils sont omis, et l'auteur des *postulata* en question semble n'avoir pensé qu'à l'horrible *Univers*.

Je vous rapporte ce qui m'a été rapporté, car je n'ai rien vu ni rien lu, et je sais seulement que la pièce est faite. On me dit aussi qu'elle est assez embrouillée et rustique ; je le crois. On me dit encore qu'elle est déposée ; j'en doute. On me dit enfin qu'il n'y a pas de quoi s'inquiéter beaucoup, j'en suis tout à fait sûr, et je pense que cette nouvelle vous trouve et vous laissera dans la même sécurité.

La presse est une terrible chose, et la presse religieuse elle-même a ses défauts. La plupart de nos confrères nous en trouvent beaucoup. Nous croyons en connaitre quelques-uns à la plupart de nos confrères. Il est bien probable que nous ne nous trompons pas absolument, ni les uns ni les autres. Si le Concile jette les yeux là-dessus, ce ne sera pas sans raison, et nous devons le désirer plutôt que le craindre. En ce qui nous concerne, tels que je nous connais, il me paraît à peu près certain que nous ne faisons pas notre métier, pour le plaisir de nous perdre. Je n'ai jamais saisi en aucun de nous cette intention déraisonnable. Donc, rien ne saurait moins nous effrayer et même nous désobliger que la perspective d'une lumière qui tracerait, rectifierait ou confirmerait nos vues.

Mais qu'il intervienne un décret du Concile pour régler, en somme, que les rédacteurs de l'*Univers*, vu leur mauvais et incorrigible caractère bien reconnu, devront cesser de faire un journal, c'est, je dois le dire, à quoi je ne m'attends point du tout.

Ma sécurité n'est pas seulement instinctive, elle est réfléchie, et s'il fallait discuter, je ne serais pas sans arguments ni sans documents pour nous et pour les autres. La presse religieuse existe en vertu d'une nécessité, d'un droit et d'un devoir qui ne sont plus à démontrer. Il faut des journaux religieux, parce qu'il y a des jounaux impies, et les journaux religieux, doivent défendre la religion, parce qu'ils sont religieux. On éprouve quelque honte à dire de telles simplicités.

La presse religieuse en France est née au pied de l'échafaud. Par la force des choses, elle a été ultramontaine, quoique le courant des études et des esprits n'allât point alors de ce côté. L'abbé de Boulogne rédigeait ses *Annales* au péril de sa vie, errant de cachette en cachette. Il eut le courage, peut-être plus grand, de soutenir les actes par lesquels le Pape Pie VII reconstituait l'Eglise de France, et il fut très amèrement blâmé par ceux qui trouvaient que le Souverain-Pontife outrepassait son pouvoir.

Sous l'Empire, la presse religieuse continua d'exister bien faiblement, il est vrai, et il eût été à souhaiter qu'elle eût plus de force. Elle grandit sous la restauration, sans faveur encore pour les rares journalistes qu'on accusait d'ultramontanisme, et qui ne furent point des hommes sans valeur et sans constance. Elle prit un véritable essor sous le gouvernement de Juillet et ne combattit pas en vain pour l'unité liturgique et pour la liberté de l'Eglise.

Les services sont restés ; ils peuvent racheter des torts dont les résultats ne paraissent pas aujourd'hui si désastreux. Malgré ces torts, elle vit alors dans les rangs, à son côté, comme complices, même comme flatteurs, quelques-uns, de ceux qui lui font aujourd'hui la guerre. Nous sommes des gens de bonne volonté, discrets envers les mobilités humaines, et nous ne recherchons pas dans nos vieux papiers tous les témoignages qui nous restent des sympathies de ce temps-là : mais ils existent, et en nombre. Enfin, au temps de Pie IX, la presse religieuse se leva comme une armée de volontaires qui eut ses héros, ses confesseurs même ses martyrs, et Pie IX l'encouragea partout. Tout journal religieux en Europe (sauf peut-être jusqu'ici le petit *Français*) a été béni, armé chevalier en quelque sorte, par ce grand Pape qui a suscité tant de forces nouvelles, humbles ou grandes, pour soutenir le combat de la vérité. Voilà l'histoire de la presse catholique, nous la racontons en gros ; le détail changerait trop amèrement pour nos adversaires, le point de vue sous lequel ils ont coutume de l'écrire.

Un des meilleurs monuments du zèle épiscopal de Mgr Dupanloup est sa longue instruction aux gens du monde, pour les exhorter à se rendre capables de défendre la religion contre l'ignorance, la futilité et la perversité du siècle. Comme Bourdaloue, qui a fortement inculqué ce devoir, il veut que l'homme du monde se montre chrétien, jusque dans ses conversations, et prenne partout le « partie de Dieu. » Or, la conversation aujourd'hui, n'est pas seulement dans les salons, elle est plus encore sur la place publique. De là, les journaux religieux. Voilà donc l'utilité de la presse religieuse reconnue implicitement par Mgr Dupanloup, et cet illustre Prelat est d'ailleurs lui-même, comme on le sait, journaliste hardi et ardent. Après cet exemple, je n'ai pas besoin d'une autre autorité.

Quant aux moyens de régler la presse religieuse, le Concile les trouvera s'il s'en occupe, et ils seront justes et prudents. Autant qu'il peut m'être permis de donner un avis sur ce point, qui, jusqu'à présent, n'est pas dans la table des matières soumises à l'auguste assemblée, je crois qu'il vaut mieux que la presse religieuse soit laïque, et qu'elle ait un peu de liberté. L'habit et le mode laïques vont mieux à ce genre de combat. Une soutane est présente, pour faire ou défaire les barricades, donner l'assaut, courir les broussailles et bien remplir ce métier de partisan. Car, c'est ici une querelle qui ne saurait être menée et poussée comme il faut, par l'armée officielle. Il convient d'y laisser des hommes qui agissent d'eux-mêmes, et qui, ne recevant point d'autrui, et ne prenant point de conseil, n'engagent aussi qu'eux-mêmes.

On dira que nous réclamons une sorte d'immunité, et que nous voulons créer un pouvoir dans l'Eglise. Point du tout. En fait de privilége, le seul qui nous paraisse donné aux journaux catholiques est, celui de pouvoir être frappés, suspendus et ruinés plus aisément que les autres. Ils ont deux lois à respecter, deux sortes de surveillants à contenter, deux sortes de juges qui les peuvent condamner et proscrire. Les autres journaux n'ont que la moitié de tout cela. Quand la loi civile les absout, aucune autre loi ne les atteint. Les journaux religieux, lors même qu'ils sont en règle avec la loi civile, ont encore affaire à la loi religieuse. Pour faire avec succès un journal catholique, il faut d'abord être catholique. Pour être catholique, il faut d'abord respecter la foi et les mœurs, et respecter l'autorité compétente. Quel journal catholique pourrait tenir un instant contre la censure légitime d'un seul Evêque ? Et si l'on veut supposer une résistance impossible à ce premier et légitime jugement, qui peut croire ou qu'une telle censure ne serait pas confirmée par l'autorité supérieure, ou que la force de la confirmation supérieure n'abattrait absolument le révolté ?

Le péril est donc bien moindre qu'on ne l'imagine, et pour exprimer franchement ce que j'en pense, ce péril est à mes yeux si peu de chose, qu'à vrai dire il n'existe pas. Je maintiens qu'un journal condamné par l'Eglise, ne garderait pas quinze jours ce qu'il lui faudrait d'abonnés pour vivre. Si l'on suppose des hommes assez riches et assez entêtés pour faire, aux dépens de leur âme, un journal religieux qui ne trouverait point de lecteurs dans l'Eglise, c'est un cas de folie où le Concile perd sa puissance, et il faut invoquer le bras séculier en attendant le bras de Dieu.

Contre les journaux non religieux, l'Eglise, au temps où nous sommes, n'a guère d'autre arme que les journaux religieux. Contre les journaux religieux qui s'écarteraient de l'esprit de l'Eglise ou qui lui désobéiraient, c'est-à-dire qui cesseraient d'être religieux mais qui pourraient tromper les fidèles, elle est plus forte : elle a la condamnation canonique et la mise à l'*Index*. Ce moyen de défense existe, il est efficace, et il dépend de l'Eglise de l'appliquer. L'opinion qui vaut mieux que les armées, et la foi, plus puissante que l'opinion, prêteront main-forte, et le journal tombera faute de lecteurs. Pour moi, j'ai toujours conseillé et je conseillerai toujours l'emploi de ce moyen. Mais je ne savais pas que le Français, qui est un petit libéral, et ses patrons et amis, qui sont de grands libéraux, fussent partisans de l'index et même de l'anathème.

Puisque j'ai été amené à traiter ce sujet, je vous raconterai comment et pourquoi je suis devenu journaliste, et ce que j'ai voulu faire.

Il y a de cela trente-deux ans, bientôt pleins. J'étais à Rome, et tout, en ce moment, ravive ces vieux souvenirs. J'étais à Rome et je réfléchissais sur l'emploi que je pourrais donner à ma vie, dont j'avais vu soudain interrompre et changer le cours. J'avais été journaliste déjà, sans grande délibération de ma part, je ne voulais plus l'être. Je trouvais une incompatibilité ridicule, entre cette profession et le regard tout nouveau que je jetais sur le monde et sur moi-même.

En même temps, je lisais. Quelqu'un— qu'il soit béni ! — m'apprit qu'il y avait, dans la primitive Eglise, de braves gens qui, n'étant ni prêtres, ni savants, ni éloquents, se rendaient utiles en portant d'une église à l'autre les lettres du Pape et des évêques. Ils prenaient un bon bâton et se mettaient en route. Sans se laisser arrêter par le temps, ni par les hommes contraires, ils accomplissaient leur mission, tant qu'ils pouvaient aller. Qu'ils commentassent un peu les pièces dont ils devaient donner lecture, c'est toutsimple. Qu'ils se servirent quelquefois de leur bâton pour se frayer le passage, ou pour remettre en mains dropres les messages qu'on voulait leur prendre, je ne les en loue pas et je ne leur en fais pas un grand crime. S'ils ont donné, dans l'occasion, quelques coups de trop, je me plais à coire qu'ils s'en sont repentis. Toujours est-il qu'il me parut que ces gens de biens avaient une vocation très-excellente dans son humilité.

Et lorsque, plus tard, le désir de ne pas être inutile me fit rentrer dans la carrière du journalisme, devenue toute nouvelle pour moi par son caractère et par son but, je me souvins de ces batteurs d'estrade dont la vaillante vie m'avait charmé, et je me dis que je serais ou plutôt que mon journal serait un de ces hommes-là.

Il y a trente ans, et j'ai franchi plus d'un mauvais passage, et me voilà dénoncé au Concile, dit-on ; mais j'avoue que je recommencerais. Croyez-moi, mes jeunes compagnons, faites de même. C'est un beau métier.

LOUIS VEUILLOT.

Formule de profession de la foi catholique apostolique et romaine, faite par le R. P. du Concile le 6 Janvier.

Moi, N...., je crois d'une foi ferme et professe tous et chacun des articles qui sont contenus dans le symbole de foi en usage dans la Sainte Eglise romaine. Ainsi :

Je crois en seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, toutes les choses visibles et invisibles ; je crois en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu et né du Père avant tous les siècles ; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu ; qui n'a pas été fait, mais engendré ; consubstantiel au Père ; par qui toutes choses ont été faites ; qui pour nous autres hommes et pour notre salut est descendu des cieux ; qui s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de la vierge Marie, et s'est fait homme ; qui a été aussi crucifié pour nous sous Ponce-Pilate, a souffert et a été enseveli ; qui est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures ; est monté au ciel ; est assis à la droite du Père, et viendra de nouveau avec gloire pour juger les vivants et les morts ; dont le règne n'aura point de fin. Je crois aussi en l'Esprit-Saint, qui est Seigneur et donne la vie, qui procède du Père et du Fils ; qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le fils ; qui a parlé par les prophètes. Je crois l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés. Et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

J'admets et embrasse très fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques et toutes les autres observances et constitutions de la même Eglise.

J'admets aussi la Sainte-Eglise, selon le sens qu'a suivi et que suit notre sainte mère l'Eglise, à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes Ecritures ; et je ne l'entendrai et l'interpréterai jamais que selon l'unanime accord des Pères.

Je professe encore qu'il y a vraiment et proprement sept sacrements de la loi nouvelle, institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et nécessaire au salut du genre humain, quoiqu'ils ne le soient pas tous à chacun en particulier, savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage ; je reconnais que ces sacrements confèrent la grâce, et qu'il en est trois, le baptême, la confirmation et l'ordre, qui ne peuvent être réitérés sans sacrilége.

Je reçois de même et admets tous les rites de l'Eglise catholiques reçus et approuvés dans l'administration solennelle de tous les susdits sacrements.

J'embrasse et reçois toutes et chacune des choses qui ont été définies et déclarées dans le très-saint Concile de Trente touchant le péché originel et la justification.

Je professe également que, dans la messe, est offert à Dieu un sacrifice véritable, proprement dit, et propitiatoire pour les vivants et pour les morts, et que dans le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie sont véritablement, réellement et substantiellement le corps et le sang conjointement avec l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il s'opère un changement de toute la substance du vin en son sang, changement que l'Eglise catholique appelle Transubstantiation. Je confesse aussi que sous une seule de ces deux espèces on reçoit Jésus-Christ tout entier, et le sacrement dans sa vérité.

Je tiens fermement qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui s'y trouvent détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles.

Je crois de même qu'il faut honorer et invoquer les saints qui règnent avec Jésus-Christ, et qu'ils offrent à Dieu des prières pour nous, et qu'il faut vénérer leurs reliques.

Je déclare avec une assurance entière que les images de Jésus-Christ et de la Mère de Dieu toujours vierge, et celles des autres saints doivent être gardées et retenues, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus.

J'affirme aussi que le pouvoir des indulgences a été laissé par Jésus-Christ dans l'Eglise, et que l'usage en est très salutaire au peuple chrétien.

Je reconnais que l'Eglise romaine, sainte, catholique et apostolique, est mère et maîtresse de toutes les églises ; et je promets et jure vraie obéissance au Pontife romain, le successeur de saint Pierre, prince des Apôtres et Vicaire de Jésus-Christ.

Je reçois aussi et professe sans aucun doute toutes les autres vérités qui ont été transmises, définies et déclarées par les sacrés canons et par les Conciles œcuméniques, et principalement par le très saint Concile de Trente.

Et en même temps, toutes les erreurs contraires, ainsi que les hérésies quelles qu'elles soient, qui ont été condamnées, rejetées et anathématisées par l'Eglise, je les condamne moi-même, je les rejette et les anathématise de la même manière.

Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, cette foi que de plein gré je professe présentement et à laquelle je tiens en toute vérité, j'aurai soin, Dieu aidant, de la conserver et de la confesser très-constamment dans toute son intégrité et sa pureté jusqu'au dernier soupir de ma vie ; je ferai également en sorte, autant qu'il dépendra de moi, que ceux qui vivent sous mon autorité ou dont le soin m'appartiendra à raison de ma charge, y soient maintenus, et qu'elle leur soit enseignée et prêchée : c'est ce que moi, N..., je promets, voue et jure. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Evangiles de Dieu !

SÉNAT.

Extrait du compte rendu analytique de la séance du 11 janvier 1870.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. ROUHER.

Déclaration du Gouvernement Français à l'égard du Concile.

S. Exc. M. le comte Daru, ministre des affaires étrangères :

(Mouvement de profonde attention.)

Messieurs, si j'ai bien compris, les deux questions qui me sont adressées par l'auteur des interpellations, se formulent ainsi : premièrement acceptez-vous les instructions envoyées à notre ambassadeur à Rome, par M. le prince de la Tour d'Auvergne, et qui lui indiquent la marche à suivre vis-à-vis du concile ; secondement, si les décisions conciliaires étaient contraires aux lois du pays, vous trouvez-vous armés de pouvoirs suffisants pour les neutraliser ?

Pour répondre à la première de ces questions de manière à ne laisser aucun doute dans les esprits, je suis autorisé à lire à cette tribune les instructions que, dans son conseil, l'empereur a envoyées à M. de Banneville, notre ambassadeur à Rome, quand le cabinet actuel s'est formé.

Les instructions de M. le prince de la Tour d'Auvergne ont été envoyées le 24 octobre 1869 ; elles n'ont pas été publiées ; elles ne m'appartiennent pas ; et je puis les lire ici.

Mais elles sont écrites de ce style ferme et habile familier à mon honorable prédécesseur, dont la retraite a laissé de si justes regrets au ministère des affaires étrangères, regrets que je suis le premier à partager, moi qui ai eu l'honneur périlleux et inattendu de lui succéder. (Vif mouvement d'approbation. — Très-bien ! très-bien !)

M. le prince de la Tour d'Auvergne, dans un langage ferme et élevé, déclare qu'il a toute confiance dans les décisions du Concile, et il exprime en même temps la ferme intention du gouvernement de maintenir tous les principes consacrés par le Concordat. (Nouvelle approbation.)

Quand le Cabinet actuel s'est formé, il a adressé les instructions suivantes à notre ambassadeur à Rome.

Monsieur le marquis,

Un de mes premiers soins en prenant la direction du ministère des affaires étrangères, a été de me faire présenter les instructions qui nous ont été adressées par mon prédécesseur au sujet du concile, en ce moment réuni à Rome. J'avais à examiner dans quelle mesure le cabinet pouvait y donner son assentiment, et je m'empresse de vous faire savoir qu'après en avoir délibéré en conseil, les ministres de l'empereur adhèrent à la ligne de conduite qui vous a été tracée. (Très-bien ! très-bien.)

L'œuvre entreprise par le pape Pie IX est considérable et digne par elle-même comme par les intérêts élevés auxquels elle touche, de toute la sympathie du gouvernement de Sa Majesté, et de la France. Mais elle est aussi difficile que grande, dans l'état des esprits au sein du monde moderne et du clergé lui-même et pour être conduite à bonne fin, elle exige avant tout un sentiment éclairé des nécessités de notre temps.

Ce qui nous préoccupe, ce ne sont pas les dangers que telle ou telle décision supposée pourrait faire courir aux principes de notre droit public. Ces dangers ne sauraient exister. (C'est cela. très bien.) Nos maximes nationales en matière religieuse, l'indépendance du pouvoir civil et la liberté de conscience ne peuvent être menacées. (Adhésion.) Inscrites dans notre constitution, garanties par toutes nos lois, elles le sont mieux cependant encore par la raison publique et par l'attachement inébranlable de tous les Français. (Approbation marquée.)

Mais ce que nous avons à cœur, c'est le maintien entre l'Eglise et l'Etat de ces bons rapports, de cette confiance mutuelles, nécessaires à la paix des consciences comme au repos de la société. (Vif assentiment.)

Ces bonnes relations subsistent en France depuis le commencement de ce siècle. Le concordat de 1801 a heureusement concilié parmi nous la liberté de l'Eglise et les droits de l'Etat. Il a fait aux membres de l'épiscopat une situation digne et respectée, qui leur assure le plein exercice de leur saint ministère et leur permet de remplir dans toute leur étendue les doubles devoirs de ministres de la religion et des citoyens français.

Quand de pareils résultats sont acquis et consacrés par soixante ans d'expérience, on ne court plus le risque de voir s'élever, soit dans la société, soit dans l'Eglise, des débats qui mettent en question les principes même sur lesquels, de l'aveu de tous, cette union repose et qui auraient pour conséquence inévitable d'en diminuer le bienfait. (Très bien.) On ne s'engage pas dans cette voie quand on sait qu'elle doit conduire tout au moins à des discussions irritantes où pourrait s'égarer une opinion publique fort impressionnable en pareille matière, et dont l'influence s'exerce souverainement sur toutes institutions politiques et sociales. Qui peut dire quel serait l'écho et le contre-coup de pareilles controverses, en un moment où toutes les croyances religieuses sont en butte à tant d'attaques, où tant de prudence unie à tant d'efforts est nécessaire pour conserver à l'Eglise, avec la liberté de son chef, la garantie de son indépendance ? (Nouvelle approbation.)

Nous avons l'espoir que ces considérations n'échapperont pas à la haute assemblée réunie au Vatican.

Nous comptons, pour en apprécier la gravité, sur la raison élevée du saint-père, sur son attachement pour la France, sur les lumières de l'Eglise réunie, enfin sur le patriotisme de l'épiscopat français, juge éminent, éclairé des besoins et des aspirations des esprits au sein de notre société française, et qui ne voudra certes pas encourir la responsabilité qui pèserait sur lui, s'il coopérait à des actes de nature à compromettre les avantages du concordat.

C'est en ce sens que vous pouvez vous exprimer hautement dans toutes les circonstances où vous aurez à faire connaitre l'opinion du gouvernement de l'empereur, et tel est le langage que les ministres de Sa Majesté se proposent eux-mêmes de tenir lorsqu'ils seront appelés à exposer devant les grands corps de l'Etat la politique que le cabinet croit devoir suivre à l'égard du Concile. (Vives et nombreuses marques d'approbation. — Très bien, très bien !)

Ainsi, sur le premier point ; quelles sont les instructions données à notre ambassadeur à Rome, sont-elles conformes à celles de M. le prince de la Tour d'Auvergne, ou en diffèrent-elles sur ce premier point, dis-je, je crois avoir suffisamment répondu. (Oui, oui, très bien !)

Mais l'honorable M. Rouland a en outre manifesté des inquiétudes, des craintes ; il aurait pu à cet égard être rassuré par le discours de S. M. l'empereur au début de la session de 1869 et par la dépêche de M le prince de la Tour d'Auvergne dont il a donné lecture, et qui témoigne d'une confiance entière dans le résultat des délibérations de la haute assemblée réunie au Vatican.

Mais je n'insisterai pas ; je craindrais de soulever cette question à cette heure, avant qu'on ne connaisse encore une autre décision du Concile ; quand les évêques ne sont réunis que depuis un mois, avant qu'aucune proposition soit publiée et lorsque tout ce qu'on sait se borne à des rumeurs répandues par ceux qui n'assistent pas au Concile. (On rit.—Très bien, très bien !)

Je craindrais que le moment fut bien mal choisi ; quand il n'existe que de pures hypothèses, de simples conjectures, aucun homme prudent ne saurait s'aventurer sur un terrain aussi mauvais. (Approbation.)

Je crains d'ailleurs que l'honorable M Rouland ne se trompe pas seulement d'heure, mais de siècle...... (Mouvement d'adhésion), en se reportant à l'époque des vieilles querelles de l'Eglise gallicane.

Oh ! je comprends, en 1755, la parole si vraie, si profonde de Turgot ; les assemblées religieuses ne sont jamais en danger que lorsqu'elles sont opprimées, car, alors, leur seul soin est de défendre la liberté. »

Mais aujourd'hui où voyez-vous l'oppression, qui y songe ? la France qui veut qu'on respecte sa liberté, entend de son côté respecter la liberté de l'Eglise. (Vif assentiment ! Oui ! Très bien !) et quiconque dans cette société s'écarterait de la modération ne serait pas compris. (Nouvelle approbation.)

Les principes de droit public sous lesquels vit la société française sont en pratique depuis plus de soixante ans, et ce sont ces principes qui nous défendent de toute alarme et qui me font dire que les craintes de l'honorable M. Rouland sont vieilles de cent ans. (Très bien ! très bien !)

Mais le débat, si je suivais l'orateur pourrait devenir périlleux... (Mouvement).

J'ai promis que le cabinet s'expliquerait en toute circonstance franchement, clairement ; mais il est cependant des limites que la prudence et ma situation commandent... (Adhésion.)

Nous avons accepté ce débat parce que nous devons compte de nos intentions au public, nous en devons compte au Sénat, à qui nous nous empresserions toujours de les faire connaitre, alors même que l'attention publique s'en préoccuperait moins ; ces explications, d'ailleurs, pouvaient avoir leur utilité ; mais elles ne doivent pas nous faire dévier du but, et peut-être, si on voulait trop retourner en arrière sur les questions délicates qui ont agité le passé, risquerait-on de mettre en péril la paix religieuse. Je demande donc au Sénat de ne pas prolonger trop cette discussion, afin d'éviter les périls mêmes qu'on a voulu conjurer en la soulevant. (Très bien ! très bien ! aux voix !)

Je remercie, du reste, l'honorable auteur des interpellations de m'avoir fourni l'occasion de présenter au Sénat les explications que je viens de lui soumettre, et de m'avoir procuré l'insigne honneur de prendre de nouveau la parole à cette tribune où bien jeune encore j'ai commencé à entrer dans la vie politique... (Mouvement.) C'est là que j'ai appris par l'exemple de vos illustres prédécesseurs, qu'on devait mettre la plus grande modération dans ses opinions ; mais qu'il fallait y persévérer partout et toujours, devoir, du reste, facile quand il s'agit de défendre ces principes immortels proclamés en 1789, qui sont l'honneur de la nation française. (Marques générales et prolongées d'approbation.—Très bien ! très-bien !—Plusieurs sénateurs vont féliciter à son banc M. le ministre des affaires étrangères.)

DRAME PARISIEN.

LE MEURTRE DE VICTOR NOIR PAR LE PRINCE BONAPARTE.

Le bruit s'est répandu hier dans Paris qu'un prince de la famille impériale, Pierre Bonaparte, demeurant à Auteuil, avait tué d'un coup de pistolet M. Victor Noir, rédacteur de la *Marseillaise*.

Les journaux du matin sont remplis de détails sur ce grave événement. Nous en extrayons les détails qui suivent :

Voici d'abord ce que rapporte le *Figaro* :

« Depuis quelque temps, un journal démocratique ardent, la *Revanche*, a été fondé en Corse par M. Louis Tommasi, bâtonnier des avocats près la Cour de Bastia, et, suivant en cela la tactique des feuilles de même nuance du continent, attaquait la mémoire de Napoléon Ier, sapant la dynastie dans sa base.

« Le prince Pierre défendait, de son côté, dans le journal l'*Avenir de la Corse*, dirigé par M. Jean de la Rocca, son illustre ancêtre.

« La polémique devenait passionnée jusqu'à l'excès. Le vieux sang corse s'accommode mal des compris du langage parlementaire, et les articles des écrivains,—Corses tous deux,—semblaient plutôt écrits avec du sang qu'avec de l'encre.

« Mais la *Revanche* a un représentant à Paris, M. Pascal Grousset, rédacteur de la *Marseillaise* et collaborateur du journal de M. Tommasi.

« M. Pascal Grousset prit fait et cause pour son journal et fit intervenir la *Marseillaise* dans le débat. Le prince Pierre y fut fort attaqué chaque jour, et, dans le numéro paru dimanche, un article de M. Lavigne transportait définitivement à Paris la polémique commencée entre Ajaccio et Bastia. »

Voici cet article :

LA FAMILLE BONAPARTE.

Il y a dans la famille Bonaparte de singuliers personnages dont l'ambition enragée n'a pu être satisfaite, et qui, se voyant relégués systématiquement dans l'ombre, sèchent de dépit de n'être rien et de n'avoir jamais touché au pouvoir. Ils ressemblent à ces vieilles filles qui n'ont pu trouver de mari et pleurent tous les amants qu'elles n'ont pas eus.

Rangeons dans cette catégorie de malheureux éclopés le prince Pierre-Napoléon Bonaparte qui se mêle d'écrire et de faire du journalisme à ses heures. Il habite en Corse, où il fait la guerre à la démocratie radicale ; mais il y remporte plus de Waterloo que d'Austerlitz. La *Revanche*, journal démocratique de la Corse, nous initie à ces défaites et nous donne un échantillon des articles du soi-disant prince.

Irrité de voir les idées républicaines envahir le sol natal de sa famille, le prince a publié dans un journal traitant de matières politiques sans en avoir le droit, une lettre longue de deux toises, où il menace ses adversaires de les faire éventrer :

« Que de vaillants soldats, d'adroits chasseurs, de hardis marins, de laborieux agriculteurs, la Corse ne compte-t-elle pas, qui abominent les sacriléges et qui leur eussent déjà mis « *le stentine per le porette* » les tripes aux champs, si on ne les avait retenus. »

Comme on voit, le prince n'y va pas de main-morte. Grattez un Bonaparte, vous verrez apparaître la bête féroce.

Non contents de nous blesser dans notre conscience, dans nos souvenirs, de nous diminuer dans nos biens, ces gens-là nous insultent et se flattent de retenir leurs *bravi* prêts à nous éventrer !

Le vote du Dix-Décembre parait au prince Pierre-Napoléon Bonaparte une sublime manifestation. La manifestation de la lassitude et de la peur, qui......... mais les temps sont changés, avouons-le ; nous sommes loin d'être las.

C'est ce que le rédacteur en chef de la *Revanche*, M. Louis Tommasi, bâtonnier des avocats près la Cour de Bastia, a très bien répondu à ce fanfaron de la famille impériale, qui se croit encore sous le régime du bon plaisir, comme sous Napoléon Ier.

« Menacer quelqu'un de lui arracher les tripes, ce n'est pas prouver qu'il a tort : les bons arguments sont toujours préférables aux actes de violence et de brutalité.

« Au surplus, nous prenons acte des extravagantes menaces que nous adresse M. Pierre-Napoléon Bonaparte. Nous prenons la France à témoin de cette provocation insolente, et nous en laissons à notre adversaire toute la responsabilité. »

La nation est juge, en effet, dans de pareils procès. Que pensera-t-elle de ce qui précède quand elle saura que ce Pierre Napoléon Bonaparte est le même qui, en 1848, adressait aux Corses une proclamation républicaine, où

nous trouvons des protestations, des offres des serments comme on n'en peut trouver que dans les proclamations de celui qui est Napoléon III par la grâce des serments violés et de ses coups d'état ?

Tout habitué qu'on soit aux palinodies, on peut trouver étrange qu'un homme ait dit il y a vingt ans : « Mon père était un républicain ; « je le suis donc par conviction, par instinct, « par tradition, » et que ce meme homme traite aujourd'hui de traitres « que leurs parents eussent autrefois jetés à la mer dans un sac » les citoyens qui sont restés fidèles, eux à leurs convictions, à leurs instincts, à leurs traditions !

Par bonheur la cruelle expérience du passé nous donne pour l'avenir des règles de conduite. Que la future république se garde de tout ce qui porte le nom de Bonaparte, de tout ce qui touche de près ou de loin aux princes, aux rois, aux empereurs ! Et que la Corse continue sa vaillante propagande démocratique. La France sa mère adoptive, ne lui en voudra plus d'avoir produit les Napoléon.
—*Ernest Lavigne.* »

Lassé des attaques de la *Marseillaise*, le prince Pierre écrivit le 7 janvier la lettre suivante, arrivée le 8 au journal et reconnue le 9 de Victor Noir :

Monsieur,

Après avoir outragé, l'un après l'autre, chacun des miens, et n'avoir épargné ni les femmes ni les enfants, vous m'insultez par la plume d'un de vos manœuvres.

C'est tout naturel, et mon tour devait arriver.

Seulement, j'ai peut-être un avantage sur la plupart de ceux qui portent mon nom : c'est d'être un simple particulier, tout en étant Bonaparte.

Je vais donc vous demander si votre encrier se trouve garanti par votre poitrine, et je vous avoue que je n'ai qu'une médiocre confiance dans l'issue de ma démarche.

J'apprends en effet, par les journaux, que vos électeurs vous ont donné le mandat impératif de refuser toute réparation d'honneur et de conserver votre précieuse existence.

Néanmoins, j'ose tenter l'aventure dans l'espoir qu'un faible reste de sentiment français vous fera départir en ma faveur des mesures de prudence et de précaution dans lesquelles vous vous êtes réfugié.

Si donc, par hasard, vous consentez à tirer les verrous qui rendent votre honorable personne deux fois inviolable, vous ne me trouverez ni dans un palais, ni dans un château : j'habite tout bonnement, 59, rue d'Auteuil, et je vous promets que si vous vous présentez on ne dira pas que je suis sorti.

En attendant votre réponse, j'ai encore l'honneur de vous saluer,

PIERRE-NAPOLEON-BONAPARTE.

A M. Henri Rochefort,
3 d'Aboukir,
Paris.

Les seuls témoins que pouvait attendre le prince Pierre étaient donc ceux de M. Rochefort, pour les articles publiés à Paris, et non ceux de M. Grousset, pour des articles publiés en Corse.

Mais en même temps, M. Pascal Grousset avait résolu de demander raison au prince des expressions dont il s'était servi à l'égard de ses collaborateurs de la *Revanche*, et pria MM. de Fonvielle et Victor Noir d'être ses témoins en cette affaire.

Quand MM. de Fonvielle et Victor Noir se présentèrent chez le prince, que se passa-t-il ? Ici les récits diffèrent ?

Voici le récit du prince Bonaparte, écrit de la main même du prince, au moment de l'événement, et publié par le *Figaro* :

« Ils se sont présentés, d'un air menaçant, les mains dans les poches ; ils m'ont remis la lettre qui voici :

Paris, le 9 janvier 1870.

A messieurs Ulric de Fonvielle et Victor Noir, rédacteurs de la « Marseillaise. »

Mes chers amis,

Voici un article recemment publié, avec la signature de M. Pierre Napoléon Bonaparte, et où se trouvent, à l'adresse des rédacteurs de la *Revanche*, journal démocratique de la Corse, les insultes les plus grossières.

Je suis l'un des rédacteurs fondateurs de la *Revanche*, que j'ai mission de représenter à Paris.

Je vous prie, mes chers amis, de vouloir bien vous présenter en mon nom chez M. Pierre Napoléon Bonaparte et lui demander la réparation qu'aucun homme de cœur ne peut refuser dans ces circonstances.

Croyez-moi, mes chers amis, entièrement à vous.

Signé : PASCAL GROUSSET.

« Après la lecture de cette lettre, j'ai dit : avec M Rochefort, volontiers ; avec un de ses manœuvres, non !

« Lisez la lettre, a dit le grand (Victor Noir) d'un ton...

« J'ai répondu : Elle est toute lue ; en êtes vous solidaires ?

« J'avais la main droite dans la poche de droite de mon pantalon, sur mon petit révolver à cinq coups ; mon bras gauche était à moitié levé, dans une attitude énergique, lorsque le grand m'a frappé fortement au visage.

« Le petit (M Ulric de Fonvielle) a tiré de sa poche un pistolet à six coups. J'ai fait deux pas en arrière et j'ai tiré sur celui qui m'avait frappé.

« L'autre s'est accroupi derrière un fauteuil et de là cherchait à tirer, mais il ne pouvait armer son pistolet. J'ai fait deux pas sur lui et j'ai tiré un coup qui ne doit pas l'avoir atteint. Alors, il s'est sauvé et il a gagné la porte. J'aurais pu tirer encore, mais comme il ne m'avait pas frappé, je l'ai laissé aller, bien qu'il eut toujours son pistolet à la main. La porte restait ouverte. Il s'est arrêté dans la chambre voisine en tournant son pistolet contre moi ; je lui ai tiré un autre coup, et enfin il est parti.

Voici maintenant le récit publié par le *Gaulois* sur les renseignements fournis par les amis de M. Victor Noir :

« Les témoins se firent annoncer et attendirent d'abord dans un cabinet au rez-de-chaussée. Quelques instants après, on les faisait monter au premier etage, traverser une salle d'armes et entrer dans un salon où ils s'assirent un moment.

« Le Prince vint bientôt les retrouver. Il était très-pâle et avait l'*air furieux*.

« M. de Fonvielle lui remet une lettre de M. Pascal Grousset à eux adressée. En voici les termes :

« Mes chers amis,

« Voici un article récemment publié avec la signature de M. Pierre Napoleon Bonaparte, et où se trouvent, à l'adresse du rédacteur de la *Revanche*, journal démocratique de la Corse, les insultes les plus grossières. Je suis l'un des rédacteurs-fondateurs de la *Revanche*, que j'ai mission de représenter à Paris. Je vous prie, mes chers amis, le vouloir bien vous présenter en mon nom chez M. Pierre Napoléon Bonaparte, et lui demander la réparation qu'aucun homme d'honneur ne peut refuser dans ces circonstances.

PASCAL GROUSSET.

« Le prince prit la lettre, s'approcha de la fenêtre, et après avoir pris connaissance de cette missive, la froissa avec colère.

« — Ce n'est donc pas pour M. Rochefort que vous venez, dit-il.

« — Non, c'est pour une autre affaire.

« — Eh bien ! reprit le prince, je me battrai avec M. Rochefort parce qu'il est le drapeau de la voyoucratie, mais je ne veux pas avoir affaire aux crapules qui sont sous ses ordres.

« M. de Fonvielle fit observer alors au prince qu'ils se présentaient poliment pour une affaire d'honneur et qu'ils désiraient être reçus poliment.

« —Vous êtes donc solidaires de ces charognes ? dit le prince.

« Victor Noir répondit ;

« —Nous sommes solidaires de nos amis.

« —Aussitôt le prince donna un soufflet de la main gauche à son interlocuteur, et, comme Victor Noir, stupéfait de cette agression se reculait, le prince alors à deux pas de lui, le visa d'un révolver qu'il venait de prendre dans sa poche et lâcha la détente.

« Victor Noir chancela, se dirigea machinalement vers la porte et disparut.

« Cependant, M. de Fonvielle tirait de sa poche un revolver enfermé dans un étui qu'il essaya d'ouvrir, mais l'etui résista, et le prince lui tira une balle qui traversa le col de son paletot.

« M. de Fonvielle, ne voyant plus Victor Noir à ses côtés, se trouvant sans armes utiles devant un adversaire armé, essaya de s'enfuir. Il dut pour cela enfoncer une porte et et reçut, pendant qu'il se sauvait à travers les escaliers, une seconde balle tirée dans le dos qui s'arreta dans ses vetements. Il criait à l'assassin.

« En arrivant sous la porte cochère M de Fonvielle trouva Victor Noir dans les bras de M Sauton. Ces messieurs s'empressèrent de transporter le blessé chez un pharmacien demeurant, 10, rue d'Auteuil.

« M le docteur Samasculh, médecin de la localité, appelé immédiatement à la pharmacie, ne put qu'assister au dernier soupir de M. Victor Noir. Il manda aussitôt le docteur Pinel, qui demeure avenue d'Eylan, 97, et qui ne tarda pas à arriver.

« Ce fut celui-ci qui se chargea des premières constatations.

« La balle avait touché à sept centimètres en dedans et à trois centimètres au-dessous du mamelon gauche, région qui correspond à la pointe du cœur. Le stylet explorateur mesura deux centimètres et demi de profondeur. La balle, que la blessure a fait reconnaitre avoir un diamètre de huit millimètres, s'est égarée dans l'intérieur du poumon, après avoir traversé le péricarde et intéressé le ventricule gauche du cœur.

« M. le docteur estima que la mort devait avoir eu lieu un peu moins de dix minutes après la blessure reçue.

« Au moment où M. Pinel achevait ces constatations, M. Morel, médecin du prince Pierre Bonaparte, le faisait prier de vouloir bien se transporter au domicile de celui-ci, pour reconnaitre une contusion que le prince déclarait avoir reçue pendant la lutte.

« M Pinel constata en effet une légère ecchymose à la region mastoidienne du côté gauche dont il n'a pu apprecier la cause. La chair était meurtrie et bleuissait lorsque M Pinel fut appelé.

« Vers deux heures et demie, MM de Fonvielle, Grousset, Sauton et le docteur Pinel firent apporter une civière et reconduisirent le cadavre de Victor Noir à son domicile, passage Masséna, à Neuilly.

« Le funèbre cortége suivit les fortifications, escorté de quelques personnes, de plusieurs sergents de ville et de la voiture qui les avait conduits à Auteuil. »

On lit à ce sujet dans le *Journal Officiel* :

« En apprenant la nouvelle de l'homicide commis par le prince Pierre Bonaparte, M le garde des sceaux a aussitôt ordonné son arrestation.

« Le prince avait été au devant de cet ordre en se constituant prisonnier, dès cinq heures, entre les mains du commissaire de police d'Auteuil. Il a été immédiatement conduit à la conciergerie. »

Le journal officiel publie en même temps le décret suivant :

Vu les rapports qui attribuent au prince Pierre Bonaparte un homicide commis le 7 janvier 1870, sur la personne du sieur Victor Noir ;

Attendu que l'inculpé appartient à notre famille, et que dès lors, l'instruction doit être faite par la Haute-Cour de justice ;

Vu les articles du sénatus-consulte du 1er Juin 1858, 5, 8, 11, 12 et 13 du sénatus-consulte du 10 juillet 1852 ;

Sur la proposition de notre garde des sceau, ministre de la justice et des cultes,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Ars. 1er. La Chambre des mises en accusation de la Haute Cour de justice sera convoquée pour statuer sur le fait d'homicide imputé au Prince Pierre Bonaparte.

Art. 2. M. le conseiller d'Oms présidera la Chambre d'accusation de la Haute Cour. Les fonctions de procureur général près la Haute Cour seront remplies par M. Grandperret, procureur général, assisté de M. Bergognie, substitut du procureur général près de la Cour impériale.

Art. 3. Notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 10 janvier 1870.

NAPOLEON.

Par l'Empereur :
Le garde des sceaux ministre de la justice et des cultes,
EMILE OLLIVIER.

Victor Noir demeurait rue du marché à Neuilly, au 5e étage. Là demeuraient aussi son frère Louis Noir et sa femme. Mme Noir se trouvait seule, avec son jeune fils, à la maison, quand les restes mortels de son beau-frère furent apportés. M. Louis Noir était occupé aux préparatifs d'un grand repas qu'il devait donner le soir même, devant partir prochainement pour Saint Raphaël.

A quatre heures et demi arrivait Mlle Aubenas, à qui l'on venait d'apprendre la fatale nouvelle. Mlle Aubenas était fiancée à Victor Noir, et le mariage devait avoir lieu le lendemain. On juge de la douleur de cette malheureuse jeune fille, à peine âgée de seize ans. Victor Noir n'avait que vingt-deux ans.

Ajoutons à ces détails que le père de M. Noir est dans un état de santé très alarmant, et qu'on n'a pas permis à sa mère de voir son cadavre, en lui disant qu'il avait été frappé dans l'intérieur de Paris.

M. Ulric de Fonvielle a été arrêté dans la soirée et écroué à la Conciergerie, où se trouvait déjà le prince Pierre.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

Les funérailles de M. O. E. Perreault de Lenière ont eu lieu à Longueuil au milieu d'un grand concours de citoyens, tant de Montréal que du village et de la paroisse de Longueuil.

L'église était parfaitement décorée et offrait au regard des tentures riches dans leur lugubre solennité. Les jubés, les colonnades, les fenêtres, l'autel, les parois du chœur, toutes les boiseries avaient disparu sons les draperies noires, et de la voûte se détachaient d'autres étoffes qui retombaient en majestueuses ondulations.

Les porteurs du poële étaient Son Honneur le Juge Monk, M. le major Campbell, M. Henry Judah, M. Freer, l'Hon. M. L. A. Dessaulles et M. Lamothe.

Les porteurs du cercueil étaient les trois marguillers de l'œuvre et un ancien marguiller de Longueuil.

Le corps a été reçu à la porte de l'église par le Révd. M. G. Thibault. Le service a été chanté par M. le chanoine Leblanc, ayant pour diacre le Révd. M. Rousseau, S. S. et le Révd. M. Levallois, S. S.

Un chœur remarquablement exercé fit entendre des chants empreints d'une mélancolique harmonie qui pénétrait l'âme.

Après le *Libera*, le corps fut déposé dans un caveau en brique dans le soubassement latéral de l'église, au-dessous du petit autel.

Après quoi, la foule se retira silencieuse et vivement affectée, ayant consacré un dernier regret solennel à la mémoire d'un homme de bien.

Au village de l'Assomption, le vingt-trois janvier courant à deux heures du matin est décédé Eugène Xavier Archambault, écr., notaire, à l'âge de 57 ans, deux mois et huit jours.

Le défunt était né à St. Roch le 15 novembre 1810. Il fit son éducation au collège de Montréal et étudia la loi à l'Assomption chez l'honorable J. E. Faribault.

Reçu notaire en 1833, il se fixa au village de l'Assomption. Bien qu'entouré de d'anciens confrères d'une grande réputation, M. E. A. Archambault, grâce à ses talets, à ses manières aimables et à la beauté de son caractère, se créa bientôt une clientèle nombreuse qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Le 30 avril 1848, il épousa Dlle. Eugénie Cazeneuve, veuve en premières noces du Dr. Lafontaine, et fille du regretté Dr. L. J. C. Cazeneuve, l'un des fondateurs du collège de l'Assomption.

Jamais citoyen ne montra plus d'aménité, de douceur et de politesse avec ses amis. Il fut du petit nombre de ces âmes d'élites qui n'ont point d'ennemis. Tout le monde l'aimait et l'estimait.

Homme modeste, il fuyait les honneurs avec autant d'empressement que d'autres en mettent à les rechercher.

Il refusa plusieurs fois de représenter le beau et riche comté de Linster à la législature provinciale.

Outre une épouse chérie et cinq enfants qu'il idolâtrait, M. Eugène Xavier Archambault laisse dans toutes les parties du pays de nombreux amis qui le regretteront longtemps.

Soirée Musicale.

Le concert d'hier au soir tranche sur les soirées musicales auxquelles nous assistons d'ordinaire et laissera les plus agréables impressions. Il a atteint l'un de ces succès qu'il est peu souvent donné d'enregistrer.

Le public Montréalais a répondu avec empressement, avec enthousiasme même à l'appel de la cantatrice distinguée que nous avons été heureux de pouvoir si souvent applaudir, Madame Petitpas, et qui ne contribuera pas peu à inspirer le beau de l'art et le goût de la grande musique en cette ville.

Dès huit heures la grande salle des Artisans regorgeait d'une de ces assistances d'élite et qui savent priser le mérite comme les véritables beautés d'un morceau de chant ou de musique. Madame Petitpas dirigeait le concert et accompagnait au piano les élèves déjà remarquables qui ont figuré dans cette magnifique soirée.

Nous ne pouvons parler longuement du succès et des talents d'un chacun, mais nous dirons,—et des applaudissements bien nourris l'ont amplement prouvé,—que Mesdames Boucher et Delorme, Melles Lamothe, Leprohon, Delfosse, Maume, Aumond et Clarke ont chanté à ravir. On a admiré le chant de Melle Delfosse dont les notes hautes sont magnifique et les trilles fort réussies et on a applaudi à la force et à la sonorité de voix avec lesquelles Melle Aumond a dit un fort joli morceau. Comme Madame Delorme, elles ont toutes deux été bissées et couvertes d'applaudissements. Monsieur Lamothe a une magnifique voix de basso et il a interprété avec un grand talent un morceau de Rossini et un autre d'Auber.

Melles Lowe, Rottot, Leprohon et Carmel ont exécuté plusieurs beaux morceaux de piano des grands maitres qui ont été beaucoup applaudis.

Cette soirée ajoute encore à la réputation de Madame Petitpas. Car si on la savait artiste consommée, il faut aussi qu'elle sait douée d'un grand talent de professeur pour avoir formé de telles élèves en une période aussi courte.

NOTES LOCALES.

INCENDIAT.—Le Commissaire des Incendies a fait hier après-midi l'enquête préliminaire dans l'affaire de l'incendie de la semaine dernière au No. 49, rue Commune. Un nommé Théophile Pilon a été arrêté sous accusation d'être l'auteur de l'incendie. Les faits suivants résultent de l'enquête. L'accusé aurait demeuré il y a quelque temps dans la maison incendiée. Ne payant pas son loyer régulièrement, le propriétaire, un nommé Edouard Dorion, aurait fait saisir et vendre ses effets. Un témoin, un certain Lefebvre dont on ne connait pas la profession ni les antécédents quoique sa figure annonce assez mal, dépose que, le jour de la vente, il aurait entendu dire à l'accusé les paroles suivantes : "la maudite maison, elle ne se louera pas de sitôt." Le même témoin dit que le soir de l'incendie qui se déclara à dix heures il vit l'accusé entrer dans la cour de la maison incendiée, cela entre cinq et six heures. Il dit ensuite qu'il connait peu l'accusé et ne le reconnait que ses habits, puis il jure positivement qu'il l'a reconnu dans l'ombre par sa figure. Un autre témoin, le frère de l'accusé, prouva que ce dernier n'avait pas sorti de chez lui depuis le matin de l'incendiat jusqu'au matin suivant. Le Commissaire refusa d'entendre d'autres témoins et après une demi-heure de délibération décida d'envoyer l'accusé en prison pour y attendre son procès. On doit présenter aujourd'hui une demande pour *habeas corpus*. M. Aldric Ouimet occupait pour l'accusé.

BILLARD.—MM. Dion et Phelan, de New-York, sont de retour à Montréal ce matin. Ce soir ces deux Messieurs joueront une partie d'exhibition à la salle de M. Dion.

PHOTOGRAPHIE.—Parmi les artistes canadiens qui ont le mieux réussi dans l'art photographie et ses perfectionnements, se trouve, M. E. H. Grenier, dont les salons situés coin des rues Notre-Dame et St. Vincent ont leur large part du patronage du public. Le dernier portrait qui soit sorti de ses ateliers est un groupe des officiers du Cercle St. Jacques qui a été exécuté avec un rare talent.

Les portraits sont frappants de ressemblance et le tout ensemble est du meilleur goût artistique.

MAISON A VENDRE.—La vente faite, demain par M. Booker, devrait attirer beaucoup d'acheteurs. La magnifique bâtisse en briques, 314, rue Craig, vis-à-vis le Carré Viger a coûté il y a plusieurs années la somme de $5600. Et les deux maisons, 30 et 41, rue St. Constant, seront aussi un excellent placement. On peut commuer la propriété. Titres parfaits. Termes très faciles.

Vente à 2.30 p.m.

VENTE DE MOBILIER.—Messieurs Devany et Cie. continueront cet après-midi leur vente par encan de meubles d'Oshawa et Bowmanville, qui aura lieu à leurs salles, 139, Grande Rue St. Jacques, à 2 heures. Le stock est très considérable et comprend plusieurs beaux meubles qui seront sans doute vendus à un sacrifice considérable, car la vente est sans réserve.

COMMERCE

BUREAU DE *LA MINERVE*
Montréal, 26 Janvier 1870.

Nous avons eu mardi et hier matin une bonne bordée de neige qui a du remplir beaucoup les chemins de campagne qui étaient devenus sibeaux à la suite du temps froid de la semaine dernière. Les traverses en face de la ville et à Hochelaga sont très méchantes, néanmoins cela n'empêche pas d'y voir de nombreuses voitures traverser.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Chas Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 26 Janvier 1870.

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
36°	37°	30°

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*.

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
37°5	19°5	28°5

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 82 à 00 d'esc
Vendus 82½ à 8¼
Pour argent achetés de 83½ à 84
Change sur New-York vendu 8½ à 82½
Traites d'or, ¼ à ½ d'esct
Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à 55 à 60.
Argent acheté de 2½ à 0 ; vendu de 2½ à 2½
Change sterling 9½ à 9½
Or ouvert à 121½, fermé à 121½

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des rues St. Jacques et St. François-Xavier.

MARCHÉ EN GROS.

25 Janvier.

Les prix sont sans changement. Reçu ce matin : par le Grand Tronc, 1,000 quarts.

FARINE ⅌ quart de 196 lbs.—Super Extra, 5.00 à $0.00; extra, $4.40 à $4.50 ; de goût, $4.20 à $4.25, Superfine blé du Canada $4.05 à $4.12½, forte do, $4.25 à $4.35 ; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland), nominal ; marques de la cité superfine blé de l'Ouest, nominal ; superfine du Canada No. 2, $3.50 à $3.60 ; fine, $3.25 à $3.30 ; moyenne, $2.75 à $2.90 ; recoupes, $2.40 à $2.50 ; farine en sac du H C $1.95 à $2.00 par 100 lb. Marques de la Cité $2.10 à 2.15 par 100 lbs.

FARINE D'AVOINE ⅌ qrts de 200 lbs.—De $4.20 à 4.25.

BLÉ ⅌ mts de 60 lbs.—Aucune transaction importante.

POIS ⅌ 60 lbs.—Nominal, de 66 à 70c par 66 lbs.

BLÉ-D'INDE ⅌ minots de 56 lbs.—Nominal.

AVOINE ⅌ mts de 32 lbs.—Nominale de 26 à 28c.

ORGE ⅌ 48 lbs.—Nominale, de 48 à 55c.

SEIGLE ⅌ 56 lbs.—Nominal.

BEURRE ⅌ lb—Marché lourd ; le bon beurre de l'Ouest est nominal de 18 à 19c ; beurre frais de 20 à 21c.

FROMAGE ⅌ lb. — Ferme. Peut être coté de 12c à 13c selon la qualité.

SAINDOUX ⅌ lb.—Peut être coté de 14 à 14½c.

LARD ⅌ quart de 200 lbs. — Marché lourd ; Mess de $26.50 à $27.00 ; mess mince $23.00 à $23.50 ; Prime Mess, $22.00 à $00.00 ; Prime, $20.00 à $21.00.

ALCALIS ⅌ 100 lbs.—Premières, de $5.30 à $5.35 ; secondes, de $4.70 à $4.75 et troisièmes, à $4.00 ; Ventes de Perlasse, premières, $5.65 à $5.70, secondes, de $0.00 à $0.00.

REÇU PAR LE GRAND TRONC.

25 Janvier.

Blé, mts	7 0	Suif, qrts	21
Farine, qrts	1000	Pétrole, qrts	..
Alcalis, qrts	15	Cuir, rlx	50
Beurre, tins	72	Jambons, bcts	..
Whiskey, cqs	..	Tabac, bcts	..
Pois, mts	..	Farine de blé d'inde, qrts	..
Esprit de Vin, cqs	25		
Avoine, mts	..	Fromage, bts	..
Bœuf, qrts	..	Viande fumée, bts	..
Saindoux, tins	397	Blé d'inde, mts	..
Peaux	..	Orge, minots	800
Lard, qrts	50	Pores vivants	3c8

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 25 Janvier.—Blé No. 1 de 88c à 00c en magasin ; No. 2 de 81c à 00c en magasin ; 81½c pour les ventes de Février ; 80½c pour do Mars ; 84½c pour do Avril ; 90 do pour do Mai. Reçu 14,000 minots ; expédié 1,000 minots.

Farine—Sans changement.
Lard Mess—De 26.25 à 26.25.

Chicago, 25 Janvier.—Blé No. 2 de 00 à 81c en magasin ; reçu 2,000 minots ; expédié 20,000 minots.

Blé-d'Inde — De 00c à 71½c en magasin ; reçu 27,000 minots, expédié 20,000 minots.

Lard Mess—Ferme à $26.50 pour les ventes de Février.

MARCHE DE NEW-YORK.

26 Janvier.

Coton—Ventes de 25½ à 00c pour middling uplands.

Farine—En faveur des acheteurs, reçu 5,000 qrts, ventes 3,800 quarts, de 4.60 à 4.85 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 5.25 à 6.00 pour commune à choisie extra de l'Etat, 5.05 à 6.15 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, 5.15 à 6.20 pour R. H. O.

Farine de Seigle—Tranquille, ventes 000 quarts, de 4.10 à 5.20.

Blé—Lourd, 1c en baisse, reçu 14,000 mts, ventes 17,000 minots, 0.00 à 1.20 pour No. 2 du printemps, 1.32 à 0.00 pour rouge d'hiver et ambre de l'Ouest.

Seigle—Tranquille.

Blé-d'Inde — Tranquille, reçu 4,000 minots, ventes 00,000 minots, 95c à 1.00 pour nouveau mêlé l'ouest, de 1.05 à 1.07½ pour vieux do en magasin.

Orge—Lourde, reçu 00,000 minots.

Avoine — Lourde, reçu 4,000 minots, ventes 18,000 minots de 57 à 58c pour nouvelle de l'Ouest.

Lard — Ferme, ventes 000 quarts, 27.50 à 28.00 pour nouveau mess, et 00.00 à 00.00 pour vieux do.

Saindoux—Plus ferme, de 16½ à 17c pour fondu à la vapeur, 00 à 18c pour fondu au chaudron.

IMPORTATIONS.

Par le Grand-Tronc Est :—

J Taylor 1 bte, Reford & Dillon 151 btes poissons, J Mitchell 36 do, T Cawthorn 2 qrts poissons, M Riendeau 2 do, J Cooper 2 do, L Larivé 2 do 2 btes do, T Davis 2 qrts do, W Gagnon 1 do, W Fraser 1 bte, H J Benallock 1 cs, A McGibbon 1 do, F & Workman 5 btes quincaillerie.

Par le Champlain :—

H Cawthorn 1 lot poisson, L Larivé 4 sacs 1 bte d'huitres, R McKenzie 2 btes, L Surveyor 6 btes tabac, H Swan 17 do, E Chanteloupe 1 cq verrerie, J A Converse 100 btes d'étoupes, A Urquhart 100 pqts thé.

Par le Grand-Tronc Ouest :—

Divers 600 qrts farine 900 mts blé 11 qrts beurre 20 do saindoux 3 qrts suif 65 btes fromage 3 cqs whiskey, petits lots 21 qrts alcalis 1200 qrts farine 700 mts blé 199 qrts beurre 400 mts d'orge, R Mitchell 400 qrts farine, T W Raphael 300 do.

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES DE *LA MINERVE*.

SERVICE PRIVE

PROVINCE DE QUEBEC.

(*Dépêches françaises par la Ligne du Peuple.*)

Québec, 26.—L'orateur prend son siége à 3 heures et demie.

M. Chapleau introduit un bill pour changer les limites des comtés de Terrebonne et de Montcalm.

M. Genest introduit un bill pour amender l'acte de subvention des chemins de lisses de colonisation de 1869.

M. Chapleau introduit un bill pour détacher du comté de Montcalm le township de Lancaster et l'annexer à celui de Terrebonne pour fins électorales.

La Chambre se forme en comité général sur le bill de M. Chauveau touchant les privilèges et immunités de chambre et la protection des personnes employées dans la publication des papiers parlementaires, lequel est rapporté avec amendements. La troisième lecture aura lieu demain.

Le bill de M. Ouimet pour continuer pendant un certain temps certains actes, est lu une 3me fois et adopté.

La Chambre se forme en comité général sur le bill concernant le notariat (du Conseil Législatif).

Divers amendements sont faits : M. Bachand propose d'amender la clause 25 qui nomme les notaires pour la vie, et qui leur commande l'exercice de leurs fonctions, chaque fois qu'ils en seront requis et de retrancher la seconde partie de la clause. L'amendement est perdu par 11 contre 25. La clause 28 est amendée ainsi : " et que l'identité des parties soit constatée."

La Chambre s'ajourne jusqu'à sept heures et demie.

SÉANCE DU SOIR.

L'orateur prend son siége à huit heures.

M. Chauveau présente un bill pour pourvoir à la rénumération des commissaires des incendies dans la cité de Québec.

La chambre se forme en comité général sur le bill pour rappeler en partie le chapitre 72 de la 32 Victoria, par M. Carter, lequel bill est lu pour la 3me fois et passé ;

Le bill intitulé : " The Quebec, New-York and Boston Lumber Company," par M. Chapleau, passe en comité général avec un amendement ; il est lu pour la 3me fois et passé.

M. Rhéaume demande que la seconde lecture de l'acte pour amender les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, soit renvoyée à demain à raison de l'absence de de l'hon. membre pour Québec-ouest.

M. Joly dit qu'il ne profitera pas de l'absence d'un membre pour discuter un bill, mais que vû l'importance de la mesure, il demandera qu'on en laisse passer la 2de lecture ; il pourrait être discuté suffisamment en comité général.

M. Chapleau s'offre à la propositieu de M. Joly.

M. Irvine dit que cette 2de lecture du bill, n'est nullement préjudiciable aux discussions du comité général.

M. Joly dit que le bill en question tendait à défranchiser un certain nombre d'électeurs ne peut être accueilli avec faveur par les représentants de ceux qu'il intéresse. La principale disposition de ce bill est que la propriété immobilière est responsable des dettes de la ville dans laquelle elle est comprise. Il faut que les possesseurs d'immeubles aient une part plus large, une influence plus forte dans les elections, que de simples locataires. Ce bill a aussi pour but que la propriété soit responsable des taxes dont elle est grevée, qu'elle soit occupée par le possesseur lui-même ou locataire. Par là on remédiera à la lacune qui existe aujourd'hui, en plaçant les propriétaires dans leurs véritables prérogatives, et leur donnant un rôle plus actif dans le droit d'élire des hommes capables de représenter leurs intérêts.

L'heure accordée par un règlement supplémentaire à la discussion des bills privés étant expirée, M. Chapleau fait motion que les bills soient rappelés, laquelle fut retirée à la suite de quelques débats.

M. Joly reprend la parole et dit que le mode de nomination du Maire doit être changé. Le peuple n'est pas aussi en état de juger de la capacité requise pour élever le Maire. Il faut que le choix de ce fonctionnaire soit fait par des personnes capables de juger et apprécier la personne qui doit être placée à ce poste, et cela dans le but de préserver la ville de Québec de la ruine et de la banqueroute, et pour pourvoir à l'adoption d'une mesure qui puisse abattre et diminuer la dette qui obere cette ville.

M. Rhéaume dit que M. le député de Lotbinière a représenté le crédit de la ville de Québec sous les couleurs les plus sombres, mais qu'il n'en est pas ainsi. L'ex-Maire de la ville a déclaré que les affaires de Québec sont dans un bon état, et que les débentures peuvent être vendues au pair. Le Trésorier de la Cité a constaté par ses comptes que la dette flottante qui était il y a quelques années de $150,000 a été réduite à $45,000.

La Chambre s'ajourne à une heure et demie.

Québec, 26.—Pas de malles ; les trains sont bloqués entre Hadlow et New Liverpool.

Le train de la malle n'est pas parti de la Pointe Levis hier au soir.

On a tenu une enquête sur le corps de Melle Desjardins, âgée de 30 ans, qui s'est empoisonnée samedi dans un moment de démence temporaire.

Le Parlement siége ce soir et il en fera ainsi jusqu'à la clôture.

M. Henry Fry a été élu président de l'Association des Jeunes Chrétiens.

Pointe au Père, 26, 9.40 a. m.—Tempête de neige jusqu'à 3 hs. a. m. Chute de neige légère, avec un léger vent d'ouest. Doux.

PROVINCE D'ONTARIO.

Ottawa, 26.—Il n'y a rien de nouveau dans les cercles politiques. Le Conseil Privé prépare le budjet pour la prochaine session. Sir Francis Hincks refuse de faire connaitre les dispositions de son bill des banques qui sont rédigées, mais il est prêt à recevoir toutes suggestions de la part des banques et autres autorités financières.

Ce temps changeant nuit aux opérations forestières sur l'Outaouais.

Le magistrat de police a décidé d'envoyer Reiffenstein en prison pour subir son procès, sous l'accusation d'avoir obtenu illégalement de l'argent des municipalités de London. Demain, l'enquête se fera sur d'autres accusations.

Toronto, 26.—Une lettre de M. Turner dans le *Globe* de Toronto nie emphatiquement les accusations portées contre M. Howe, relativement à sa conduite à Fort Garry. Le *Globe* maintient ses assertions.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Halifax, 26.—Le steamer anglais est arrivé à Halifax à six heures hier soir d'Angleterre.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

AMERIQUE.

Washington, 25.—Le Prince a assisté ce soir à une réception chez le Général Sherman, qui lui a fait présent d'une magnifique carabine à répétition, qui a beaucoup plu au Prince.

New-York, 25.—L'anniversaire de la naissance de Robert Burns a été célébré hier soir par un diner au Delmonico, et par un autre à l'hotel Astor. Bon nombre de dames assistaient au premier.

Des nouvelles de Hayti annoncent que Salnave et autres, y compris le Gén. Tate, ont été déclarés proscrits par le nouveau gouvernement provisoire de Hayti, et cinq cents mille piastres en or ont été offertes pour la capture de l'ex-président.

Portland, Me., 25.—Le *Monarch* et le *Plymouth* ont mouillé dans la rade, le premier emportant le corps de M. Peabody. La traversée a été assez bonne.

Le corps de M. Peabody sera conduit demain à l'Hôtel-de-Ville, qui a été drapé en deuil pour l'occasion.

New-York, 25—Le *Colorado*, de Liverpool, est arrivé.

EUROPE.

(Service du Cable Transatlantique)

Liverpool, 25, p.m.—Farine, 21s 3d ; blé rouge, de 1s 9d à 1s 10d ; blé rouge d'hiver, de 8s 7d à 8s 8d ; blé-d'inde, 27s 6d ; orge, 5s ; pois, 34s 6d ; lard, 102s 6d ; saindoux, 74s ; bons, 86¾.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M

AMERIQUE.

Washington, 25.—Le président a signé aujourd'hui le bill donnant le droit à la Virginie d'envoyer un délégué au Congrès.

EUROPE

(Service du Cable Transatlantique)

Paris, 26.—L'Evêque de Nimes est très malade à Rome, il a reçu la visite, hier, du Pape.

Il est rumeur que le R. P. Gratry sera remplacé comme supérieur de l'oratoire à raison de sa dernière lettre sur le Concile Œcuménique.

Les autorités pontificales ont empêché la publication d'une lettre adressée par Mgr Dupanloup à l'Archevêque de Malines. On suppose qu'il y attaquait franchement le dogme de l'infaillibilité pontificale.

Madrid, 26.—Ce que l'on sait du résultat des élections est au désavantage des monarchistes.

Londres, 26.—Un câble sous marin sera posé le long de la côte du Pacifique dans l'Amérique du Sud, depuis Panama jusqu'au Pérou.

Rome, 26.—Le Pape souffre encore d'un mal de gorge, mais il préside chaque jour les sessions du Concile Œcuménique.

On dit que le Concile suspendra ses séances ou se terminera vers Pâques, à raison de l'insalubrité de la température.

NAISSANCE.

—Au Sault-au-Récollet, le 23 courant, la Dame de Arthur Chalut, Ecr., Marchand, un fils.

MARIAGE.

—A St. Luc, le 21 courant, par le Rév. Messire Barrette, curé du lieu, M. Louis-Euclide Beauchamp, Marchand, de Montréal, à Mademoiselle Agnès Moreau, fille de Pierre Moreau, Ecr.

GLACIARUM GUILBAULT !

Grande Réduction de Prix.

Le Corps de Musique de M. GEORGE BARIBEAULT sera présent ce soir, JEUDI, le 27 JANVIER.

Entrée 15 sous pour patineurs et 15 sous pour un Monsieur et une Dame spectateurs.

116—u p G. LAMOND.

N. B.—Grande Masquerade MARDI, le 1er FÉVRIER tout costumé. Gratis. Procurez-vous vos billets.

MAIRIE DE BEAUHARNOIS

A Adélard LeMoyne de Martigny, Ecuier,

MONSIEUR,

Nous soussignés, Electeurs de la Municipalité de la Ville de Beauharnois, considérant les intérêts considérables que vous avez dans notre Ville et l'expérience que nous vous connaissons dans les affaires, vous requerons de vous laisser porter candidat à la Mairie de cette Ville aux prochaines Elections Municipales et nous engageons de vous supporter.

Beauharnois, 13 Janvier 1870.

James Lynch, Marchand,
M. Cayley, M.P.,
Ph. V. de Boucherville, M.D.,
J. Brossoit, N.P.,
E. Truesdell, Avocat,
J. K. Elliott, Avocat,
Julien Brossoit, Hôteilier,
C. M. McFee, Marchand,
Alphonse Petit, Peintre,
Onézime Barré, Tanneur,
Louis Laurin, Marchand,
Et 60 autres Electeurs.

RÉPONSE.

MESSIEURS,

Je regrette infiniment de ne pouvoir consentir à me laisser porter candidat à la Mairie de la Ville de Beauharnois, le nombre et l'importance des citoyens qui ont signé la requisition que vous me faites l'honneur de me présenter assuraient mon élection je n'en doute pas ; malheureusement notre acte d'incorporation semble exclure tous les Officiers de la Cour Supérieure et les rendre inéligibles aux charges de Maire et de Conseillers de notre Ville et le Code de Procédure Civile du Bas-Canada, déclarant le Régistrateur un Officier de la dite Cour pour certains devoirs de sa charge, je me crois disqualifié à remplir la charge de Maire que vous me sollicitez d'accepter.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre dévoué serviteur,
A. L. DE MARTIGNY.

27 Janvier. 116—u

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la succession de MADAME VEUVE EDOUARD ROUSSEAU sont priés de venir payer sous 15 jours de cette date à son domicile No. 41, Rue Visitation.

Ceux ayant des réclamations envers la succession d'EDOUARD ROUSSEAU, Boucher, sont priés de filer leurs comptes au bureau de MM. JOBIN & MATHIEU, Rue Ste. Thérèse.

Montréal, 27 Janvier. 116—ds

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY & CIE

Cet Après-Midi.

Vente par Encan de Meubles de Ménage de Bowmanville et Oshawa.

Nous continuerons nos ventes par encan de Meubles en Noyer Noir, venant des manufactures susdites, à nos salles, 139, Grande rue St. Jacques, [AUJOURD'HUI] JEUDI APRÈS-MIDI, le 27 courant. Le stock à être vendu est très considérable et très varié, comprenant toutes sortes de Meubles de Ménage.

Vente a DEUX heures chaque jour.

DEVANY & CIE.
116 Encanteurs.

On pourra voir les Meubles lundi. Une visite est respectueusement sollicitée. D & CIE.



Chemin de Fer Intercolonial.

Les Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20¼ milles

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matopédia, formant un parcours d'environ 22¼ milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près ¼ mille à l'Est de la traverse de la Rivière Nepissiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18¼ milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public, qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Restigouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauteurs d'Amherst, jusqu'à la Station O, sur les Hauteurs, environ un mille au Nord de la Rivière Philippe, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections No. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur-en-Chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, New-Castle, St. Jean et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites " Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P.M., LUNDI, le 4 AVRIL 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN
Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 26 Janvier 1870. 116—h

Province de Québec, District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

No. 338.

Le vingtième jour de Janvier, mil huit cent soixante et dix.

La COMPAGNIE DE DEPOT ET DE PRET DU HAUT-CANADA, corps politique et incorporé par un acte public du Parlement de la ci-devant Province du Canada, et ayant son principal bureau d'affaires pour la Province de Québec, en la Cité de Montréal,

Demanderesse,

vs.

Dame CHRISTIANA BEWS, de la Cité et du District des Trois-Rivières, veuve de feu Christopher Kiernan, en son vivant, gentilhomme, du même lieu, tant en son propre nom comme *commune en biens* avec le dit feu Christopher Kiernan, que comme Tutrice dument nommée à Mary Kiernan, enfant mineure issue de son mariage avec le dit feu Christopher Kiernan, et Thomas Kiernan, enfant maintenant majeur issu du mariage de la dite Christiana Bews avec le dit Christopher Kiernan, ci-devant de la ville et district de Trois-Rivières, et maintenant gentilhomme résidant à Mantana, dans les Etats-Unis d'Amérique,

Défendeurs.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de MM. JUDAH & WURTÈLE, Avocats de la Demanderesse, en autant qu'il appert par le retour de Jos. Boucher de Niverville, un des huissiers de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, aux Trois-Rivières, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le défendeur Thomas Kiernan, n'a point de domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peut être trouvé dans le district de Trois-Rivières, que le dit défendeur Thomas Kiernan, soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles de la Cité de Montréal, appelé *The Herald*, et deux fois en langue française dans le papier nouvelles de la dite cité, appelé *La Minerve*, notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande de la dite demanderesse, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit défendeur Thomas Kiernan, de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite demanderesse de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY.
116 P. C. S.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de
MAXIME MONETTE, Commerçant, de la Cité de Montréal,
Failli.

Le Failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires No. 201, Rue St. Paul, en la Cité de Montréal, MARDI, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER prochain, à 11 heures A.M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un Syndic.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Provisoire.

Montréal, 26 Janvier 1870. 116—ds

ON A BESOIN

DE PORTEURS pour l'*Opinion Publique*. S'adresser au No. 10 Place d'Armes.

GEO. E. DESBARATS.

24 Janvier. 114—q

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. BOOKER.

Vente de Maisons à l'Encan.

Nous avons reçu instruction de Mr. H. H. GEDDES, de vendre à l'encan, à nos salles, No. 361, rue Notre-Dame, VENDREDI, le 28 Janvier 1870, la JOLIE RÉSIDENCE de première classe, No. 314, rue Craig, admirablement bien située, en face du Carré Viger. Cette localité est particulièrement recherchée pour sa belle position et c'est une belle occasion offerte à ceux qui désireraient s'acquérir une résidence privée.

—AUSSI,—

Les DEUX BELLES MAISONS EN BRIQUE Nos. 39 et 41 de la rue St. Constant, Titres parfaits et conditions faciles.

Vente à DEUX heures et DEMIE P. M.

A. BOOKER,
113 Encanteur.

Province de Québec, District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Vendredi, le vingt sixième jour de Janvier mil-huit cent soixante et dix.

No. 511.

LE MAIRE, LES ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal, corps politique et dûment incorporé par Acte du Parlement de la ci-devant Province du Canada et ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, dans les Districts de Montréal,

Demandeurs.

vs.

DAME MARGARET PROVAN, de la Cité de Londres en Angleterre veuve de feu William Pemberton en son vivant de Londres susdit, Marchand et John Provan de Londres susdit Propriétaires d'Immeubles en la Cité de Montréal, District de Montréal.

Défendeurs.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de Messrs Stuart & Roy, Avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour de M. Dempsey un des huissiers de la dite Cour Supérieure agissant dans et pour le District de Montréal écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que les Défendeurs ont laissé leurs domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peuvent être trouvés dans le District de Montréal que les dits Défendeurs soient par un avertissement à être deux fois inséré en langue Anglaise dans le papier nouvelle de la Cité de Montréal, appelé " The Montréal Herald " et deux fois en langue Française dans le papier nouvelle de la dite cité appelé " La Minerve" notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la Demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dits Défendeurs de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut,

(Par ordre,)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
116. P. C. S.

A VENDRE



L'une des plus belles propriétés en Canada, contenant 300 âcres de terre en un bloc, d'une largeur d'un demi mille et d'une profondeur d'un mille, le tout en culture. C'est l'une des meilleurs terres à blé dans un ordre splendide et qui conviendrait pour une ferme modèle ; elle est à 12 milles de Montréal, sur le chemin de péage de la Rivière des Prairies. Il y a de plus une Maison en Pierre, un Hangard, une Glacière, un Verger, un Jardin avec de magnifiques Arbres Fruitiers, deux Caves pour Plantes, trois Etables, une grande maison double pour le fermier. Dans le jardin croissent des fraizes, des framboises et des pommes. 50 âcres ont été labourés et le reste le sera en Mai. La récolte de Foin cette année a été de 46,000 bottes. Le terrain est à un demi-mille de l'embarcadère du vapeur le *Terrebonne*. Titres incontestables : Prix $30,000.

Pour plus amples informations s'adresser à

HENRY J. MEYER,
Notaire,
North British Chambers,
Rue de l'Hôpital, Montréal.

27 Janvier—116

La Vente ci-dessous est remise jusqu'à nouvel ordre.

Vente par Encan de Meubles Elégants de Ménage, Tapis de Bruxelles, Grands Cadres Dorés, Vaisselle en Verre, Miroirs, &c., &c., &c. Des Tablettes et Garnitures de Barre de l'Hotel tenu ci-devant à Longueuil, par Frank Owens, Failli.

On vendra à l'encan, MERCREDI prochain, le 26 JANVIER courant et les jours suivants, tous les Meubles très élégants et les effets suivants comprenant : de très beaux Sets de Salon et de Parloir en Noyer Noir et Acajou, avec couvertures en Rep et en Crin, Tables de Centre avec dessus en Marbre, Tables à Diner, Rideaux de Fenêtres et de riches Corniches, de très belles Gravures avec Cadres Dorés, Tapis de Bruxelles, Prélats supérieurs, Miroirs avec Cadre Doré de 4 x 6 pieds, Chaises en Jonc, Effets de Literie et Garnitures de Chambre à Coucher, &c., &c.

Le contenu de Onze Chambres à Coucher et les Ustensiles et Garnitures ordinaires de Cuisine.

AUSSI,

Toutes les Garnitures et effets de la Salle de Barre, comprenant : une Pompe à Bière, un Appareil pour l'eau de Soda, Verres, Carafes, Verres à Champagne, &c., &c., &c.

Vente à DIX heures.

A. B. STEWART,
112—di Syndic.

LE SURPLUS CONSIDÉRABLE DE FONDS DE

LA CANADA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

QUI DOIVENT ETRE [illegible]

PROCHAINEMENT DIVISÉS

Donne aux Directeurs le ferme espoir d'une répartition

HAUTEMENT SATISFAISANTE DE PROFITS

Aux Assureurs qui s'adjoignent maintenant à la Compagnie.

Prix plus Bas que ceux d'aucun autre Bureau.

Les POLICES sont LIBRES de toutes ces conditions embarrassantes ou vexatoires, qui font qu'elles peuvent être contestées ou détruites en aucun temps.

On donne aux détenteurs de Police TOUT AVANTAGE compatible avec une bonne et sûre administration.

DONALD MURRAY,
Agent-Général,
77, Rue St. Jacques.

25 Janvier. 114—s k

Walter Demandé.

UN JEUNE HOMME, âgé de 15 ou 16 ans, trouverait de l'emploi en s'adressant au bureau de *La Minerve*. Il devra avoir ses parents à la ville où il devra aller coucher chaque soir—outre de servir la table—il devra se rendre généralement utile dans la maison

20 Janvier. 110—g

COLLÉGE
DE
NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

COTE-DES-NEIGES,
Près de Montréal.

Cette institution, dirigée par les Révds. Pères de Ste Croix, est une annexe du Collége de St. Laurent, devenu trop petit pour pouvoir contenir le nombre toujours croissant de ses élèves.

Sise à la place de l'Hôtel Believue, elle occupe un des sites les plus agréables et les plus salubres de la montagne de Montréal, et par sa proximité de la ville, elle rend moins pénible aux parents la séparation de leurs enfants qu'ils pourront visiter facilement.

En conséquence, cette institution offre aux familles une excellente occasion d'élever leurs petits enfants à la campagne, sous l'aile de la Religion, qui n'ometttra rien pour conserver leur innocence et déposer dans leur cœur le germe de toutes les vertus chrétiennes.

Les enfants seront admis au Collége de Notre-Dame du Sacré-Cœur dès l'âge de cinq ans et pourront y demeurer jusqu'à dix ans.

Les soins particuliers dont ils ont coutume d'être l'objet dans la famille leur seront prodigués.

Rien ne sera épargné pour le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales de ces jeunes élèves; les meilleures méthodes seront employées à cet effet. On enseigne le français et l'anglais avec un égal soin. La Lecture, l'Écriture, les premiers Eléments du Calcul, de l'Histoire et de la Géographie, l'Instruction Religieuse, formeront les bases de leur première éducation, rendue aussi agréable que possible par de fréquentes récréations et des délassements appropriés à leur âge.

CONDITIONS DE LA PENSION.

1o. L'année scolaire est de dix mois.
2o. Les familles seront libres de laisser leurs enfants au collége pendant les vacances.
3o. Le prix de la pension est de $10.00 par mois, payables par trimestre, d'avance et en argent banquable.
4o. La maison fournit la couchette et la paillasse et se charge de la propreté des chaussures.
5o. Tout mois commencé doit être payé en entier, sans déduction.
6o. Moyennant une somme de $2.00 par mois, la maison fournira un lit complet avec les objets de table et se chargera du blanchissage.
7o. Les frais de médecin et d'infirmerie ne sont pas compris dans le prix de la pension.
8o. Les parents qui désireraient des conditions particulières pour le vestiaire, devront s'entendre avec le supérieur de l'établissement.
9o. A chaque trimestre les parents reçoivent avec le montant des dépenses, des notes sur la conduite, le travail, le succès et la santé de leurs enfants.

CH. VILLANDRE,
Supérieur.

26 octobre—41 tm k D

J. GARDNER
CHIMISTE et DROGUISTE,

457, Rue Notre-Dame, 457

é ire informer le public qu'il a en mains un bon assortiment de

BOITES EN BOIS DE ROSE

nant des articles pour la Toilette — très appriés pour des

PRESENTS de NOEL
—AUSSI,—

Une grande variété Parfums, Brosses à Cheveux, à Ongles et à Dents, Peignes, etc., etc.

Il désire aussi rappeler à ses pratiques que ses bouteilles de

SIROP SUPERIEUR

Contiennent *un quart* de plus qu'on en met ordinairement.

Petits Pains Chauds ou Biscuits faits avec la Poudre à Boulanger de Gardner n'ont pas de Superieurs.

En vente par les Epiciers dans toutes les parties de la Puissance, en paquets d'une lb., 25 cts; 6 lbs. $1.25.
29 déc.—r k 77

Agence Générale de Collections.

M. T. GIROUX, bien connu du public, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir un Bureau d'Agence Générale au No. 44, Rue ST. VINCENT, Montréal, où il se chargera de toute espèce de collection, vente et achat de propriétés, location de maisons, perception de loyer, &c., &c., et porteur de lettres funéraires.

Références—Alex. Dubord, J. B. Rolland, A. Lapierre & Fils, Jac. Grenier, F. P. Pominville.
21 juin. 238

Les Lois de la Procédure Civile
PAR
GONZALVE DOUTRE, B. C. L.,
Avocat et Professeur de Procédure Civile à l'Université Victoria.

Tomes 1er & 2nd.

Le second volume de cet ouvrage est maintenant en vente. Il est spécialement utile aux Curés et Ministres du Culte, aux Avocats, aux Notaires, aux Magistrats de District, qui seront bientôt nommés, aux Juges de Paix, aux Commissaires des Petites Causes, aux Coroners, aux Arpenteurs, aux Protonotaires et Greffiers de toutes les Cours, aux Huissiers et aux Hommes d'Affaires.

Prix du Premier Volume, $2.
Prix du Second Volume, $5.
EN VENTE.

A Montréal, chez
ALPHONSE DOUTRE & CIE,
Coin des Rues Notre-Dame et St. Gabriel.
A Trois-Rivières, chez DUFRESNE & FRERE.
A St. Hyacinthe chez ANTOINE MAYNARD.
A St. Jean, chez M. le Shérif DESRIVIERES.
A Sorel, chez J. G. BARTHE.
A Kamouraska, chez M. DESSAINT.
A Joliette, chez JOSEPH TURCOTTE.
A St. Scholastique, chez LEDUC & VALOIS.
A Arthabaska (St. Christophe) JAMES GOODHUE.
26 nov. 67

Société permanente de Construction
DU
District de Montréal.

AVIS.

Les Actionnaires de cette Société possédant des actions dans les Classes H & I, peuvent retirer le montant de leurs dites actions non empruntées, en payant un intérêt de 6 0/0 par an; un bonus de ½ 0/0 une fois payé. Ils auront aussi le droit de convertir celles de la Classe H en parts permanentes d'ici au 1er Juillet, aux conditions réglées par les Directeurs.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Secrétaire-Trésorier.

21 janvier—113



Département des Postes,
OTTAWA, 30 Déc. 1869.

Le et après le PREMIER JANVIER 1870, les frais de Port sur les lettres passant entre le Canada et le Royaume-Uni, seront comme suit:

Si envoyées, frais de port payés, par les vapeurs de la Malle Canadienne viâ Québec [Portland en hiver] ou Halifax, 6 centins par ½ once.

Si envoyées, frais de port payés, viâ New-York, 8 centins par ½ once.

Les lettres pour le Royaume-Uni, port non payé ou payé moins que le taux obligé, seront chargées lorsqu'elles seront livrées avec le double du montant du port manquant.

A. CAMPBELL,
Maître-Général des Postes.
Ottawa, 30 Déc. 1869.—102 m

Forgeron Demandé.

Un homme très capable dans ce métier, trouverait de l'emploi en s'adressant à

MOISE BEAUDRY,
14 et 22, rue Montcalm.

19 janv.—1 9 ti p

ENSEIGNE DU MARTEAU

FERRONNERIES,
POELES DE CUISINE.

POELES DE CUISINE pour Bois ou Charbon, avec Réservoir en Cuivre et Réchaud pour Assiettes, &c., &c.
ALBANIAN, pour Passage
ORIENTAL
POELES SIMPLES
POELES DOUBLES, &c., &c.
COUCHETTES EN FER, avec un assortiment général de Ferronneries.
BALANCES, BÊCHES, FOURCHES, &c.

VIEUX POELES PRIS EN ÉCHANGE

G. LEPAGE,
210, RUE ST. PAUL.
Coin de la Place Jacques-Cartier.
25 octobre—40

CUSTAVE A. DROLET.
AVOCAT,
30—RUE ST. VINCENT—NO. 30
Porte voisine de DUHAMEL & RAINVILLE.
Montréal, 31 Mai 1869. 221—

L. S. COTÉ
AVOCAT, L. L. B.,
29—Rue St. Vincent—29
M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.
Montréal, 2 septembre 1869 300—a k

A. MATHIEU,
AVOCAT, L. L. B.
88, Rue St. Vincent
MONTREAL.
26 mai 217

CHAPLEAU & McMAHON
AVOCATS,
No.10, Rue St. Jacques
23 Novembre 64—

DUHAMEL & RAINVILLE,
AVOCATS,
28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.
JOSEPH DUHAMEL | HENRI F. RAINVILLE
Montréal, 11 Mai 1869. 2

E. P. Lachapelle, M. D.
RUE ST. CONSTANT, No. 32.
AU COIN DE LA RUE VITRE.
4 Novembre. 25—sm k

J. W. MOUNT, M. D.,
22, RUE STE. MARIE,
la Traverse de Longueuil, Montréal
224

A. LEVÊQUE.
ARCHITECTE.
ET
agent pour l'obtention des Brevets d'invention
EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.
38. Petite Rue St. Jacques.

FOWLER & ROY,
ARCHITECTES,

Sont DÉMÉNAGÉS de la Salle St. Patrice aux Chambres de la Banque Molson. Entrée sur la rue St. Pierre.
12 fév. 131

AVIS.

MM. BOURGOUIN et LACOSTE, Avocats de Montréal, viennent de former une société, et tiennent leur Bureau au

No. 41, Rue St. Vincent, Montréal.

H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE
14 mai—199

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour l'incorporation d'une Compagnie qui sera nommée "LA COMPAGNIE DE BATEAUX A VAPEURS ET DE BACS DE ST. LAMBERT ET DE MONTRÉAL," et pour tels autres droits et privilèges qui seront requis.

B. J. M. CONSTANT.
Montréal, 15 Novembre 1869. 58

AVIS.

M. ANTOINE MAYRAND, de Bécancour, Grand Commercant de Bois, a changé de résidence. Il demeure maintenant dans la Paroisse de Nicolet. Il donne cette information à ses amis et au public afin qu'ils puissent directement lui envoyer leurs lettres à Nicolet.
6 Novembre 1869.



AVIS.
BUREAU DU SÉNAT.

VENDREDI, 31 DÉCEMBRE 1869.

Le temps limité pour recevoir les PÉTITIONS pour les Bills Privés expirera MARDI, le HUITIÈME jour de MARS prochain.

Aucun Bill Privé ne pourra être présenté au Sénat après MARDI, le QUINZIÈME jour de MARS prochain.

Nul rapport d'aucun Comité, PERMANENT ou SPÉCIAL, sur un Bill Privé ne pourra être reçu après MARDI, le VINGT-HUITIÈME jour de MARS prochain.

J. F. TAYLOR,
Greffier du Sénat.
109—1



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour le matériel-roulant [Rolling Stock] comme suit:

40 Locomotives et Tenders.
250 Chars à Marchandises, fermés (Box freight Cars.)
150 Chars-plateformes (Platform Cars.)

On pourra se procurer le Devis imprimé, suivant lequel ces Locomotives et Chars devront être construits, et on pourra voir les plans généraux des différents véhicules au Bureau de l'Ingénieur en Chef, à Ottawa, le ou après le DIX-SEPT Janvier 1870.

Des Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et marquées "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., le 17 Mars 1870.

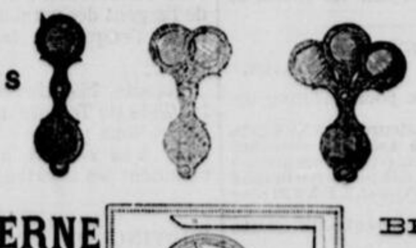
A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 14 Janvier 1870. 107 h

VENTE DE LANTERNES MAGIQUES.
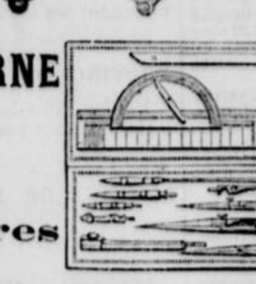
HEARN HARRISON & Cie

Vendront leur Stock DE **LANTERNES** ET **Verres Magiques !**



AU PRIX COUTANT
Afin de débiter tout le **Stock d'Automne !**

UNE LANTERNE No. 1. ET **36 Peintures**



BRILLANTES POUR **DEUX PIASTRES !** AUSSI, UNE GRANDE CONSIGNATION DE

PRESENTS DU JOUR DE L'AN
QUI VIENT D'ARRIVER.
6 nov. a k—75

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DITE
NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

CAPITAL..................£2,000,000 Stg.
PASSIF..................£2,838,118 "
REVENU ANNUEL £801,801 "
FONDS PLACES EN CANADA.... $210,000

ETABLISSEMENT CANADIEN
DIRECTEURS GERANTS :
D LORN MacDOUGALL, Ecuyer, THOMAL DAVIDSON, Ecuyer.

DIRECTEURS :
HON. JOHN ROSE, Ministre des Finances ;
GIL. SCOTT, Ecuyer, de MM. W. Dow, & Cie. ;
C. J. BRYDGES, Ecuyer, Directeur Gérant de la Cie du Grand Tronc du Canada,
HON. THOS. RYAN, Sénateur ;
LS. BEAUDRY, Ecuyer, Nouvelle Compagnie du Gaz de la C.té.
DAMASE MASSON, de la Maison D. MASSON et FILS,

QUI SONT TOUS ACTIONNAIRES.

AVOCATS :—MM. RITCHIE, MORRIS & ROSE.
MEDECIN :—W. SUTHERLAND, Ecr., M. D.
SOUS-AGENT :—JAS. ROSS ROBERTSON
INSPECTEUR :—WILLIAM EWING.

MACDOUGALL et DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingt-dix par cent de tous les profits sont divisés parmi les assurés, sur l'échelle des participants.
Les profits sont divisés tous les cinq ans.
Les Polices sont indisputables après avoir demeuré cinq ans en force.
On peut obtenir des prospectus et toutes les informations nécessaires au Bureau de la Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU.

La Compagnie assure des propriétés de presque toutes les descriptions, aux plus bas prix de premium, selon les risques.
Des Assurances sur les Résidences et les Meubles de Ménage peuvent être faites à des conditions spécialement libérales.

MACDOUGALL & DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX

P. R. FAUTEUX,
SOUS-AGENT.
Montréal, 8 Mai 1869—202 a

J. E. D'AVIGNON
CHIMISTE ET DROGUISTE,
A VENDRE
Les Drogues et les Préparations Chimiques
LES PLUS PURES,
TEINTURES, PARFUMERIES
ET
Autres articles de Toilette

Les ordres des Marchands de la Campagne sont exécutés très promptement à des prix très réduits pour argent comptant.

DÉPOT POUR LA
POUDRE A BOULANGER D'AVIGNON
AGENCE CANADIENNE POUR
L'ONGUENT ECLECTIQUE
ET LA
Poudre de Santé de De Rome

DISPENSAIRE DE LA CITÉ
252, Rue Notre-Dame,
(VIS-A-VIS M. T. MUSSEN), MONTRÉAL.
21 Octobre. 37—r



BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans la Province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentés dans les *trois premières semaines* de la session.

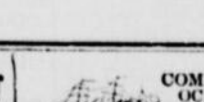
ALFRED TODD,
Greffier-en-Chef des Comités et Bills Privés, Chambre des Communes.
Ottawa, 13 Décembre 1869. 82



Département des Douanes.
OTTAWA, 22 Janvier 1870.

L'escompte autorisé sur les Envois Américains jusqu'à avis contraire, est de **17** par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
113



COMPAGNIE DES VAPEURS OCÉANIQUES DE MONTRÉAL sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des Malles du CANADA et des ETATS-UNIS

1869-70---ARRANGEMENTS D'HIVER---1869-70.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Assyrian..........	3400	tons...	]En construction]]
Scandinavian.....	3000	"	....Capt. ——
Prussian.........	3000	"	....Lt. Dutton, R.N.R.
Austrian.........	2700	"	... Capt. J. Wylie.
Nestorian........	2700	"	....Capt. A. D. Aird.
Moravian.........	2650	"	....Capt. Brown.
Peruvian.........	2600	"	....Capt. Ballantine.
Germany..........	3250	"	....Capt. J. Graham
European.........	2646	"	....Capt. Bouchette
Hibernian........	2434	"	....Lt. Smith, R.N.R.
Nova-Scotian.....	2300	"	....Capt R. S. Watts.
North-American..	1784	"	....Capt. Richardson.
Damascus.........	1600	"	....Capt. Trocks.
Ottawa...........	1831	"	....Lt. Archer R.N.R.
St. David........	1650	"	....Capt. Scott.
St. Andrew.......	1432	"	....Capt. Ritchie.
St. Patrick......	1207	"	....Capt. H. Wylie.
Norway..........			....Capt. C.N. Mylins
Sweden..........			....Capt. Mackenzie.

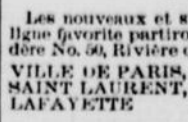
Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Portland chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) doivent être envoyés de Portland :

PRUSSIAN............. 8 Janvier 1870
NESTORIAN............ 15 " "
NORTH AMERICAN. 22 " "
NOVA SCOTIAN...... 29 " "

Prix du Passage de Portland :—
Cabine............................$70 à $80
Entrepont.........................$25

Les STEAMERS de la LIGNE DE GLASGOW devront faire voile entre Clyde et Portland à différentes intervalles pendant la navigation d'hiver.
Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.
Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.
Pour fret et autres particularités, s'adresser
A Portland à J. L. FARMER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN; à Québec à ALLANS, RAE & Co.; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25, Quai Voltaire; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & Co.; à Rotterdam, à G. P. ITTMANN & ZOON; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17 Gracechurch street; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Clyde street; à Liverpool, à ALLAN BROS. & CO., ou à

H. & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et Commune.
18 Janvier. 108—r



Compagnie Générale Transatlantique.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

VILLE DE PARIS, Surmont, Samedi, 25 Déc.
SAINT LAURENT, Lemarie, Samedi, 8 Janv.
LAFAYETTE Rousseau, Samedi, 22 Janv.

Prix du Passage en Or, y compris le Vin
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première Cabine, $140 | Seconde Cabine, $75
POUR PARIS :
(Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord)
Première Cabine, $145—Seconde Cabine, $78

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.
Soins médicaux gratuits.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennuis et d'argent.

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York.
J. ROYAL,
No. 23, rue St. Vincent, à Montréal.
19 juillet—261 r

AVIS.

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.

J. O. MERCIER.
Montréal, 25 mars 1869.—169

ETABLI EN 1820.
J. & W. HILTON,
FABRICANTS DE
MEUBLES ET DÉCORATEURS.

Les personnes ayant l'intention d'acheter des meubles pour le printemps, en trouveront un assortiment complet

Pour Salon,
Salle à Diner,
Chambre à Coucher
Et Bibliothèque.

AU MAGASIN
No. 61, Grande Rue St. Jacques
20 janvier 68—a k

CITY MILLS BAKERY,
29,—RUE KING,—29
MONTREAL.

Les propriétaires se permettent d'annoncer qu'ils sont prêts à fournir du

PAIN DE LA MEILLEURE QUALITÉ

A très bas prix pour argent comptant.

Les Epiciers et les Marchands en général seront pourvus de la quantité qu'ils désireront.

A. J. AUCHTERLONIE,
Gerant.
Montréal, 9 décembre 1869.—78 tm k

POÊLES ! FOURNAISES ! !
LA MAISON
Crevier & Poitras

Invite respectueusement le public à venir examiner son assortiment de POÊLES DE CUISINE et de CHAUFFAGE, avant de se pourvoir ailleurs.

Elle attire spécialement l'attention sur ses FOURNAISES améliorées à air chaud, qui se hauffent également avec du Charbon Anthracite ou Bitumineux, du Coke, Tourbe ou Bois.

Ces Fournaises sont une précieuse innovation dans le mode de chauffage suivi jusqu'ici; elles ont été brévetées le 6 Mai 1867.

Sous le rapport de l'économie, et dans la facilité du chauffage, ces fournaises ne sauraient être surpassées sinon égalées.

Elles sont construites de façon à ce que la suie n'engage jamais les conduits, qualité précieuse.

Prix des Fournaises Portatives toutes montées et prêtes à recevoir les tuyaux à air chaud :—

Pour No. 2..................................$ 60.00
" " 4.......................................80.00
" " 6......................................100.00

AUSSI,

Fournaises No. 8 pour être entourées en Briques......................................$100 00

CREVIER & POITRAS.
11 Décembre. 79—dm k

CERTIFICAT DU REV. M. CHARPENEZ O. M. I.

Je soussigné, certifie que MM. CREVIER & POITRAS, Marchand de Poêles, Rue Notre-Dame, No. 427, Montréal, ont placé une fournaise d'après leur système, dans le soubassement de l'Eglise St. Pierre et deux autres dans la maison des RR. PP. Oblats, et que toutes fonctionnent de la manière la plus satisfaisante.

C. CHARPENEZ, Prêtre,
Procureur.
Montréal, 10 Décembre 1869.

NITRO-KALI DE GOULDEN
OU
ESSENCE DE SAVON

SUPÉRIEURE à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme fesant le savon sans graisse ou lessive et avec peu ou pas de trouble.
En vente chez les Droguistes, Epiciers et Marchands du pays.

MESSIEURS :

Kerry Frère & Crathern, Lymans, Clare & Cie., Picault & Fils, H. R. Gray, Sutherland, J. Coyle, Devins & Bolton, Dufresne & McGarity, C. Reay, A. Shannon, R. Edson, J. Laverty, Evans, Mercer & Co., E. D'Avignon, Tate & Coverton, R. Spencer, McCrory, P. McCrory, W. McGibbon, W. McLaren, J. Hutchison, R. Foster, R. McIntosh, W. McGowan, &c., &c., &c.

Fait seulement par l'inventeur.

J. GOULDEN,
117 & 179, Rue St. Laurent, Montréal.
10 Juillet. 254

NOUVELLEMENT REÇU
CHEZ
BRODEUR & BEAUVAIS
LE
FRENCH IMPERIAL BRONZE VARNISH
MIS EN BOITES TRÈS PROPRES

De sorte que les Dames peuvent l'emporter très facilement avec elles dans le voyage, et le célèbre Vernis sans pareil [Peerless Gloss] pour les chaussures de Dames et d'Enfants. Aussi, le Préservatif du Cuir à l'épreuve de l'eau du Professeur Ohusted pour toutes sortes de Chaussures en Cuir, garanti rendre toute espèce de cuir imperméable.

Nous tenons aussi un assortiment complet de Bottes et Souliers d'Hiver, Mocassins, Pardessus en Feutre, et Claques de toutes sortes.

BRODEUR & BEAUVAIS,
Successeurs de J. & T. BELL,
273, Rue Notre-Dame, Montréal.
29 novembre.—69 r

Sauveteur en Cuir à l'épreuve de l'Eau.

La meilleure manière de préparer le Cuir pour le rendre imperméable à l'eau de neige.

A VENDRE PAR
W. P. JOHNSTON,
Grande Rue St. Jacques.
BRODEUR & BEAUVAIS,
Rue Notre-Dame.
Et par LYMANS, CLARE & CIE,
Agents Généraux,
Rue St. Paul.
23 nov—61 r

Débentures du Hâvre

LES COMMISSAIRES du HAVRE de MONTRÉAL, recevront des SOUMISSIONS jusqu'à

MARDI, LE 25 COURANT, A MIDI
POUR DES
DEBENTURES jusqu'au MONTANT de $72,000

Qui seront crées en vertu de l'Acte 18, Vict., chap. 143, Section 29, rachetables le 5 Juillet 1885, et portant intérêt à six et demie par cent par année, payables annuellement, à la Banque de la Cité, à Montréal, le 5 de Janvier et Juillet de chaque année.

Les applications endossées "Soumissions pour Débentures," devront être adressées au sous-signé

H. H. WHITNEY,
Secrétaire.
Bureau des Commissaires du Hâvre, Montréal, 11 Janvier 1870. 101—1

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre.

LA DISTILLERIE sur la Rue JACQUES-CARTIER, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE,

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où l'on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.
8 Juillet. 252



CORPORATION DE MONTREAL
Bureau des Reviseurs
AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le BUREAU DES REVISEURS nommé pour reviser les Listes des Votants pour la prochaine Election Annuelle d'un MAIRE et de CONSEILLERS, ainsi que pour les Elections Parlementaires dans cette Cité, S'ASSEMBLERA à l'HOTEL-DE-VILLE, TOUS LES JOURS, à DIX heures du MATIN, depuis et après JEUDI, le VINGT JANVIER courant, et tous les jours suivants, jusqu'à ce que toutes les dites listes des votants soient réglées; et que la révision des listes se fera dans l'ordre suivant, savoir :

Le Bureau revisera :

Les listes des QUARTIERS EST, CENTRE et OUEST, JEUDI, le 20 Janvier courant.

La liste du QUARTIER STE. ANNE, VENDREDI, le 21 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. ANTOINE, SAMEDI, le 22 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. LAURENT, LUNDI, le 24 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. LOUIS, MARDI, le 25 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. JACQUES, MERCREDI, le 26 Janvier courant.

La liste du QUARTIER STE. MARIE, JEUDI, le 27 Janvier courant.

Et toutes personnes qui ont demandé à faire ajouter leurs noms à quelques-unes des dites listes, ou qui ont objecté aux noms maintenant sur aucune des dites listes, et demandé à les faire rayer, ou qui y sont intéressées en aucune manière, sont par le présent notifiées de se présenter devant le dit Bureau aux jours ci-dessus mentionnés, auxquels les listes où elles sont concernées seront revisées.

[Par ordre,]
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 8 Janvier 1870. 101—sz

---

Société Mutuelle de Construction
DE MONTRÉAL.

LA TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de cette Société, pour la Réception des Rapports du Bureau de Direction et du Secrétaire-Trésorier pour l'année écoulée; l'Election des Officiers pour l'année courante, et l'expédition de toutes autres affaires, se tiendra dans une des Salles de l'ASSOCIATION DE LA LIBRAIRIE MERCANTILE, Nos. 10 et 12, rue St. Bonaventure, MERCREDI, le 26 de JANVIER courant, à SEPT heures et DEMIE du soir. Tous les Membres sont instamment priés d'y assister, vu l'importance des affaires qui y seront soumises.

On voudra bien remarquer aussi que le TIRAGE de la DIXIÈME APPROPRIATION se fera au même lieu et à la même heure, MERCREDI, le 9 FÉVRIER prochain.

W. TURNER,
Président.
L. H. CHARBONNEAU,
Sec. Trés.
Montréal, 18 janvier 1870—109



"La Compagnie du Richelieu."

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES de "La Compagnie du Richelieu," aura lieu à son Bureau, à MONTRÉAL, JEUDI, le DIX FÉVRIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi, conformément à la quatrième clause de l'Acte d'Incorporation.

Les LIVRES de TRANSPORT seront fermés du 31 JANVIER courant au DIX FÉVRIER prochain, les deux jours inclusivement.

Par ordre,
J. N. BEAUDRY,
Secrétaire.
Bureau de La Compagnie du Richelieu, Montréal, 21 Janvier 1870. 111

BOIS DE CHAUFFAGE ! BOIS DE CHAUFFAGE !

NOUS OFFRONS au public plus de 1400 CORDES DE BOIS DE CHAUFFAGE, à un très bon marché. On les transportera dans n'importe quelle partie de la ville sans charge extra. Il y a de l'ÉRABLE, du MERISIER et de l'ÉPINETTE ROUGE aux dépôts suivants :

Coin des Rues Craig et Sanguinet,
" " St. Ignace et 209, Rue Ste. Marie.

JORDAN & BÉNARD.
Montréal, 21 Janvier 1870—108 tm

INOUI ! INOUI ! !

Un Terrain comprenant 462 Lots de 40 pieds de front x 75 à 100 pieds,

A VENDRE
A
2 CENTS PAR PIED SEULEMENT

en dehors des limites de la ville, adjoignant le Dépôt de la Cie des Chars Urbains à Hochelaga.

H. LIONAIS,
141, Rue Cadieux,
ou 30, Rue St. Gabriel.
22 juin—239

Dissolution de Société.

La Société existant ci-devant entre les soussignés, sous les noms et raisons de ARCHER, LABELLE & Co., à Montréal, et ARCHER, LEDUC & Co., à Québec, a été dissoute le 31 décembre dernier, par consentement mutuel.

Toutes les dettes dues à Archer, Labelle & Co., seront collectées par H. LABELLE, et tous les compte dus par la dite Société seront payés par lui.

Toutes les dettes dues à Archer, Leduc & Co., seront collectées par R. ARCHER et C. LEDUC, et tous les comptes contre la dite Société seront payés par eux.

[Signés] R. ARCHER,
H. LABELLE,
C. LEDUC.
Montréal, 8 Janvier 1870—101 m

Pension Demandée.

Un JEUNE HOMME bien instruit désirerait pensionner et loger dans une famille française. Il prendrait ses dîners en ville.
S'adresser au No. 475, rue St. Paul.
9 octobre. 82

AVIS.
Union St. Jean Baptiste de Montréal

L'UNION ST. JEAN BAPTISTE donne avis qu'elle a passé une motion réglementaire comme suit :
Que tout membre qui aura payé toute redevance à Union St. Jean Baptiste d'ici au premier août prochain, aura droit à ses bénéfices.
De plus, passé le premier août prochain, tout membre qui n'aura pas payé ce qu'il doit à la dite société, elle prendra les moyens légaux à faire payer ses membres sans d'autre avis.

Par ordre,
JOHN McCOUGHAN.
20 juillet—262

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de
HENRY DRESCHER, de la Cité de Montréal, Commerçant, tant individuellement que comme ayant fait affaire en société avec ARCHIBALD H. FORBES, comme Importateurs et Manufacturiers, sous les nom et raison sociale de FORBES & DRESCHER, dans la Cité de Montréal susdite,
FAILLI.

Une première et dernière feuille de dividende du montant de la composition sous et en vertu de l'Acte de Composition et Décharge, fait et exécuté le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE dernier entre le dit Failli et ses créanciers a été préparée sujette à objection jusqu'au TRENTE-ET-UN JANVIER courant; après laquelle date ce dividende sera payé.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 12 Janvier 1870. 106—ds

Acte concernant la faillite 1869

DAVID ROBERTSON, Complaignant,
vs.
ANDREW BOLGER, Failli,

Un bref de saisie a émané dans cette cause.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.
Aylmer, 14 janvier 1870.—109 ds b

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE.
Dans l'affaire de
ROBERT B. RUTHERFORD, tant en son propre et privé nom que comme ayant été membre de la ci-devant société de "Rutherford & Frère,"
FAILLI.

Le soussigné a déposé un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le VINGT-SIX FEVRIER prochain [1870] il s'adressera à la dite Cour pour obtenir ratification de la décharge effectuée par le dit acte.

ROBERT B. RUTHERFORD,
Par ses Procureurs *ad litem*,
BELANGER & DESNOYERS,
Avocats.
Montréal, 17 janvier 1870—109 m

Acte concernant la faillite 1869

JOHN STEPHEN McLACHLAN and WILLIAM McLACHLAN, tous deux de la Cité et du District de Montréal, Marchands et associés, faisant affaires comme tels à Montréal susdit sous les nom et raison sociale de "McLACHLAN BROTHERS & Co."
Demandeurs.
vs.
ALEXANDRE MACDONALD, du même lieu, Marchand et Commerçant, faisant affaire sous les nom et raison sociale de MACDONALD & Co.,
Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.
Montréal, Vingtième jour de Janvier 1870—111

Acte concernant la faillite 1869

THOMAS FRASER, Marchand des Cité et District de Montréal,
Demandeur.
vs.
GEORGE H. BARK, Commerçant de Charbon, du même lieu,
Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.
Montréal, Vingtième jour de Janvier 1870—111

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de
JOHN BLOORE HELLEWELL, de la Cité de Montréal,
FAILLI.

Je, le soussigné, WILLIAM LINDSAY, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations, devant moi, sous un mois.

WILLIAM LINDSAY,
Syndic.
Montréal, 21 Janvier 1870. 112—ds c

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de
JOSEPH TRANCHEMONTAGNE, de Notre-Dame-de-Bonsecours, district d'Ottawa, Hôtellier,
FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à son lieu d'affaires, en la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours susdite, MARDI, le HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain [1870], à DEUX heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

H. HOWARD,
Syndic provisoire.
St. André d'Argenteuil, 18 Janvier 1870. 113—1

Province de Québec,
District de Montréal.

COUR SUPERIEURE.

AVIS est par le présent donné que MARIE ADÈLE alias ADELAIDE DALTON, de la Cité et District de Montréal, épouse de JACOB HENRY DEWITT, Gentilhomme, ci-devant de la paroisse de St. Joachim de Chateauguay, dans le District de Beauharnois et actuellement de la Cité et District de Montréal, a intenté une action en séparation de biens contre son mari, et que cette action est rapportable devant cette Cour le CINQUIÈME jour de FÉVRIER prochain.

LEBLANC & CASSIDY,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 21 janvier 1870.—112 m

HOTEL DU CANADA.

M. HONORÉ JEAN, de Cacouna, propriétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN'S-HOTEL, informe sa nombreuse pratique et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA à MONTRÉAL, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patroner, tout le comfort possible; sa table sera bien fournie et le service promptement et poment fait; ses liqueurs et cigars seront toujours de première qualité.

HONORÉ JEAN,
Montréal.
6 septembre.—303

Apprenti - Forgeron Demandé.

UN BON APPRENTI trouverait de l'emploi en s'adressant à

B. GOHIER,
Tannerie Ouest, Montréal.
22 Janvier—112 h p

LA MINERVE
JOURNAL
POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE,
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR
DUVERNAY, FRERE
No. 16, RUE ST. VINCENT.
TROIS EDITIONS :
Quotidienne, Semi-Quotidienne & Hebdomadaire
CONDITIONS D'ABONNEMENT
EDITION QUOTIDIENNE........ $6.0
" SEMI-QUOTIDIENNE 4.0
" HEBDOMADAIRE... 1.0